

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es) /  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue /  
Page de titre de la livraison

Caption of issue /  
Titre de départ de la livraison

Masthead /  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

# BULLETIN

## LE PÈLERINAGE NATIONAL

Lourdes, 22 août 1891.

Le pèlerinage national n'aura pas attendu longtemps les belles guérisons. Au soir de son premier jour, il en comptait de très remarquables, dont les plus saisissantes se sont produites, à la procession du Saint-Sacrement qui va de la grotte à la basilique.

La foule y était immense. Les bras levés au ciel, la voix éplorée, elle demandait pour les malades couchés en rangs pressés sur leurs grabats, le secours du Dieu de l'Eucharistie.

Après dix minutes d'instances si suppliantes, qu'elles arrachaient les larmes de tous les yeux, l'ostensoir d'or est apparu sous un léger dais, et voilà qu'au milieu des prières encore plus instantes, voilà que de plusieurs côtés à la fois, un frémissement parcourt la foule. Ici une religieuse qui offrait la pâleur de la mort, s'est soulevée sur son brancard. Là un jeune homme, qui était couché dans l'agonie, est subitement debout. A côté, une fillette de 8 ans s'agite à son tour, puis une autre de 18 ans levant de la main droite ses béquilles en l'air, escalade sous mes yeux le banc qui la précède, descend avec rapidité sur le sol et, d'un seul élan, se trouve au pied du Saint-Sacrement, où elle s'écrie : *Je suis guérie, je suis guérie !*

L'émotion d'une belle scène ne saurait se décrire. Les larmes inexprimables, larmes douces, tendres, reconnaissantes, coulent de tous les yeux. Et si l'admiration pouvait avoir ses sanglots, ce serait ici, les poitrines étant comme oppressées de joie, sous l'émotion des surprises sublimes, et le frémissement du passage de la vertu de Dieu.

Tous les ans de pareils prodiges se produisent et tous les ans le miracle semble nouveau.

Mais ce n'est point fini. De la grotte, la procession se dirige vers les piscines. Là se renouvellent les mêmes scènes qu'à la grotte, les mêmes émotions, les mêmes angoisses, les mêmes triomphes. Alors, quand tout est fini, que les œuvres admirables se sont accomplies, un *Magnificat* immense s'élève poussé par vingt mille poitrines, hymne de gloire, hymne de joie, action de grâce incomparable, sur ce point de la terre en ce moment tout rempli des merveilles de Dieu.

Quand le Saint-Sacrement remontant la rampe de la basilique du Rosaire suivi de deux mille prêtres et de la foule innombrable qui le suit, comme elle suivait Jésus sur le flanc des montagnes de Jérusalem ; quand les chants d'une extrémité à l'autre se sont comme succédés dans un *hosanna* qui ne finit que pour recommencer encore, alors le prêtre célébrant s'arrête, se retourne avec l'hostie étincelante, et de tous les points à la fois s'élèvent en une acclamation immense, les cris toujours anciens et toujours nouveaux : *Jésus guérissez nos malades, Jésus nous vous aimons à jamais*, etc.

Les malades ne sont pas demeurés pour la plupart à la grotte. Sur les petites voitures roulantes, beaucoup ont suivi dans son ascension à la basilique le Sauveur acclamé; ils sont là, tout proches, le plus près de lui, arrivant après les miraculés, qui, eux, tiennent la première place parce qu'après avoir été à la peine, le Fils de l'Immaculée les a mis à l'honneur.

Et la bénédiction descend sur la foule agenouillée, proclamant par son attitude que Dieu seul est le roi des rois, le Souverain adoré de la terre.

Je retourne à la grotte, et là de nouveaux *Magnificat* retentissent. Pendant toute la soirée les chants de l'allégresse des uns mêlés aux supplications des autres, ne se tairont plus, jusqu'à la procession du soir aux flambeaux, qui sera comme toujours, la féerie que tout le monde connaît, qu'aucune langue n'a jamais pu rendre: *Surge illuminare Jerusalem, quia venit lumen tuum et gloria Domini super te orta est.*

LOUIS COLIN. *Correspondant de L'Univers.*

\*.\*

La *Metzer Presse*, journal de Trèves, a publié l'information suivante, que reproduit, en la traduisant, le *Lorrain*, journal de Metz:

Il y a dix jours, Mgr l'évêque de Versailles, dans le diocèse duquel est comprise la ville d'Argenteuil, écrit une lettre très aimable à Mgr Korum pour solliciter la permission pour trois ecclésiastiques d'Argenteuil, parmi lesquels M. le curé-doyen, de voir la sainte Robe à Trèves et de pouvoir examiner au besoin, par une visite minutieuse, s'il existe une relation entre les deux reliques de Trèves et d'Argenteuil. Monseigneur de Trèves répondit par retour du courrier qu'il recevrait avec plaisir ces messieurs d'Argenteuil; il les pria seulement d'arriver au moins deux jours avant l'ouverture de l'exposition publique, pour qu'ils pussent examiner de très près et à l'aide d'une loupe; il ajoutait qu'il mettrait volontiers ces messieurs à même de se former un jugement exact, et qu'il serait prêt à répondre à tous leurs désirs.

Le lundi soir, 17 courant, la commission d'Argenteuil arriva à Trèves et fut reçue par Mgr Korum. M. le curé-doyen d'Argenteuil était porteur du procès-verbal officiel sur l'état de la relique d'Argenteuil en 1882 ainsi que d'un pli cacheté par Mgr l'évêque de Versailles et renfermant une parcelle de la relique d'Argenteuil. Aussitôt ces messieurs furent introduits dans la chambre du trésor de la cathédrale pour examiner la sainte Robe.

La sainte Robe était étendue sur une couverture de soie placée sur une table, ces messieurs purent l'examiner très minutieusement. Mgr Korum leur montra les quelques rares morceaux qui existent encore de la draperie en soie sur le côté de devant et le byssus qui recouvre la partie de derrière de la relique; puis il souleva ce byssus en plusieurs endroits, de sorte que le vêtement proprement dit pût être touché et examiné à la loupe.

Après avoir comparé la sainte Tunique à la parcelle de la relique d'Argenteuil, ces messieurs déclarèrent à l'unanimité que l'toffe de la relique d'Argenteuil est absolument différente de celle de la sainte Robe de Trèves; ils acquiescèrent outre la conviction que cette sainte robe représente une tunique et non un mantau de cérémonie (*Prachtmantel*). En outre, ils déclarèrent que les deux reliques devaient constituer deux vêtements différents de Notre-Seigneur.

L'examen que Mgr l'évêque leur avait si gracieusement accordé ont-ils ajouté, "à encore augmenté leur vénération pour la relique de Trèves; l'inspection leur est une nouvelle preuve de l'authenticité de cette relique de laquelle authenticité ils n'ont jamais douté, et rien dit de ce qu'ont rapporté les journaux."

# LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

## CONSTITUTION *DEI FILIIUS*

### PROLOGUE—(suite)

#### 3. *L'Hermésianisme.*

Georges Hermès, naquit en Westphalie, à Dreyerwald sur le Rhin, le 22 avril 1775. Lorsqu'il faisait sa philosophie, les doctrines de Kant et de Fichte firent naître en son esprit une foule de doutes sur la foi. Ces doutes augmentèrent encore pendant ses cours de théologie qu'il termina en 1798. Il ne s'abandonna pas néanmoins à l'incrédulité; mais il se contenta d'une croyance provisoire et résolut d'étudier la religion plus à fond. Dans ces pensées, il accepta une place de professeur au gymnase de Munster et reçut le sacerdoce en 1799. Il mena de front l'étude de la théologie et de la philosophie, examina de près les théories de Kant et de Fichte et parvint à dissiper ses doutes. Sa première publication fut une brochure intitulée : *Recherches sur la vérité intrinsèque du Christianisme* (1805). Elle lui valut en 1809 une chaire de théologie dogmatique à l'Université de Munster. Il ne tarda pas à passionner ses élèves dont il devint l'idole, mais il souleva aussi d'assez vives réclamations. Son enseignement était en effet, très personnel, ou plutôt il était trop personnel et ne tenait pas assez compte de la tradition. Il exhortait même ses élèves à mettre toutes les vérités en doute pour s'exercer à dissiper les doutes des autres. On reconnaît ici l'illusion si commune d'un homme qui regardait la route que son esprit avait suivie comme la meilleure de toutes.

La publication de son *Introduction philosophique à la théologie chrétienne* catholique augmenta sa réputation, et, en 1820, il céda aux instances qui lui étaient faites depuis longtemps et accepta une chaire de théologie à l'Université de Bonn. Il exposa son système dans sa leçon d'ouverture. Elle fit grande sensation, et on ne remarqua guère la fausseté de ses vues. Aussi l'éclat de son enseignement fut il encore plus considérable qu'à Munster. Il vit accourir autour de sa chaire les étudiants en philosophie et en droit avec ceux de théologie. Ses anciens élèves de Munster voulurent le suivre à Bonn. En vain le vicaire général du diocèse essayait-il de les empêcher; le gouvernement répondit à ses défenses en suspendant les cours de la faculté de Munster et cette suspension fut maintenue jusqu'au jour où le vicaire général se résigna à donner sa démission.

Hermès rencontrait pourtant des difficultés à Bonn. La division s'était mise dans le corps professoral et il avait un rival et un adversaire dans le docteur Leber, qui enseignait comme lui le dogme. C'est pour cela qu'en 1825, Hermès voulut quitter Bonn pour revenir à Munster; mais la faculté se prononça en sa faveur et Leber dut abandonner son poste. L'influence d'Hermès s'exerça dès lors sans contre-poids. En 1829, l'archevêque de Cologne le nomma chanoine de sa métropole, membre de son conseil et examinateur synodal, honneurs qu'il reçut sans perdre sa chaire. Mais les forces d'Hermès étaient épuisées depuis longtemps et il

succomba le 26 mai 1831. Il venait de publier deux ans auparavant un nouvel écrit : *Introduction positive à la théologie chrétienne catholique*.

L'ensemble de ses doctrines particulières avait été inspiré par la philosophie de Descartes et surtout par celle de Kant qu'il croyait réfuter.

Aussi peut-on lui appliquer ce que le Prologue de notre Constitution dit de tous les semi-rationalistes : il s'est laissé entraîner par des doctrines qui n'ont rien de commun avec la tradition catholique, *variis ac peregrinis doctrinis abducti*. C'est sous l'influence de Kant qu'il distingua d'une manière absolue la raison *théorique* (celle qui voit la nécessité des choses qu'elle affirme) et la raison *pratique* (celle qui admet la vérité et le caractère obligatoire des choses conformes à la dignité humaine); c'est sous la même influence qu'il demanda à la raison *pratique seule* le fondement et le gage de toute certitude. On trouvera l'exposé et la réfutation de cette philosophie sceptique dans le P. Perrone (*Traité des lieux théologiques*, page 3, s. I, c. 1), l'un des plus vaillants adversaires de l'Hermésianisme.

Bornons-nous à indiquer ici les principales erreurs théologiques d'Hermès. Nous les ramènerons à quatre chefs.

1. Pour se démontrer la vérité de la religion, on doit commencer par en douter.—Ce principe inspiré à Hermès par Descartes suppose qu'un catholique a le droit et le devoir de mettre sa foi en doute, ce qui est faux.

2 Notre acte de foi est une adhésion nécessitée par la raison qui nous prouve qu'il faut croire.—Ce principe assimile la foi qui est surnaturelle et méritoire à la connaissance naturelle des conclusions qu'on déduit d'un principe. Il est donc faux comme le précédent.

3. Les preuves du fait de la Révélation qu'on tire habituellement des miracles et de la véracité de Jésus-Christ ou de ses apôtres, sont simplement probables, mais non certaines. La certitude nécessitante de la foi doit donc être fondée sur l'obligation d'admettre la Révélation; elle doit, en d'autres termes, s'appuyer non sur la raison théorique, mais sur la raison pratique.

Mais d'où vient, dira-t-on, l'obligation d'admettre la Révélation? Pour ceux qui ne sont pas philosophes, elle vient, répond Hermès, de l'obligation d'admettre la vérité. Ils ne peuvent, en effet, arriver à la vérité par la raison, mais seulement par la révélation. Ils sont donc obligés d'admettre la révélation et par conséquent certains de sa vérité. Le philosophe qui connaît la vérité par sa raison n'est pas tenu de recourir à la révélation pour arriver à la vérité; il ne trouve donc en lui-même aucun motif qui fonde pratiquement la certitude de la révélation; mais il trouve ce motif en dehors de lui, dans l'obligation qui s'impose aux ignorants; et ce motif suffit à donner au philosophe une certitude objective.—Voilà une théorie aussi fautive qu'elle est étrange, car elle suppose, bien à tort, que le fait de la Révélation n'a d'autre preuve certaine que l'ignorance et le besoin de croire de ceux qui n'ont pas étudié.

4. Écoutons encore les assertions des Hermésiens au sujet de Dieu. Son existence et ses attributs nous sont connus soit en vertu des démonstrations de la raison théorique, soit en vertu des jugements de la raison pratique, soit en vertu de la Révélation. Mais, selon eux, il n'y pas d'autre preuve certaine de l'existence de Dieu que l'argument tiré par la raison théorique de la nécessité d'une cause première pour rendre compte de l'existence des êtres contingents. Les autres démonstrations fournies par la raison théorique sont sans valeur. Telle est en particulier celle qui est fondée sur l'ordre du monde ; car cet ordre pourrait être l'effet du hasard. Les arguments qui s'appuyent sur nos devoirs et rentrent dans la raison pratique sont tous nuls. La raison du devoir, c'est en effet la dignité de l'homme et il n'est pas besoin que Dieu existe pour que nous soyons tenus de nous respecter et de remplir nos obligations.

Voilà pour l'existence de Dieu. Voici maintenant pour son essence et ses attributs.

La raison théorique prouve que Dieu est une substance existant par elle-même, unique, éternelle, personnelle, distincte de ce qui change dans le monde, d'une puissance, d'une science et d'une bonté incompréhensibles. La raison pratique établit que Dieu est saint. Mais la raison ne peut démontrer que Dieu diffère d'une substance immuable qui ferait partie du monde et serait séparée des changements dont il est le théâtre ; elle ne peut démontrer que Dieu est un pur esprit ; elle ne peut démontrer que ses attributs sont infinis ; elle ne peut démontrer en particulier que sa science s'étend à d'autres objets que les créatures, ni que sa sainteté est illimitée. La révélation seule nous apprend ces vérités.

La tradition catholique enseigne que Dieu a créé toutes choses pour sa propre gloire. Selon Hermès, c'est là une erreur contredite par notre raison pratique. Si Dieu nous avait créés pour sa propre gloire, il aurait agi par égoïsme et par amour de lui-même ; or, poursuit le philosophe de Bonn, notre raison pratique n'admet pas qu'il soit bien d'agir par égoïsme. Dieu nous a donc créés pour nous-mêmes, en vue de notre propre félicité, en vue de notre félicité la plus grande possible.

Tels sont les traits saillants des théories imaginées par Hermès. Le lecteur a facilement remarqué en quoi elles s'éloignent de la doctrine de l'Eglise. Nous aurons à étudier plus tard les condamnations dont le concile du Vatican les a frappées. On en trouvera un exposé plus étendu dans PERRONE, *loc. cit.* et dans le *Kirchenlexikon* de WETZER et WELTE (article, *Hermès*) qui donne une bibliographie fort complète du sujet.

Les doctrines hermésiennes se répandirent par toute l'Allemagne. A la mort de leur auteur, elles étaient enseignées dans plus de trente chaires de théologie. Peu après, une revue fut fondée pour les défendre contre les attaques dont elles avaient été l'objet dès 1820 et 1825, mais qui se multiplièrent à partir de 1831. Enfin, on donna au public (1834-1836), avec l'approbation du vicaire général de Cologne, trois volumes d'œuvres inédites d'Hermès, sous le titre de *Dogmatique chrétienne catholique*.

Cependant Rome s'étaient émue des accusations portées contre le nouveau système. En 1832, Grégoire XVI demanda au nonce de Munich un rapport sur la question; mais l'archevêque de Cologne intervint et protesta que l'orthodoxie d'Hermès était au-dessus de tout soupçon. Ce n'était pas le sentiment d'autres évêques allemands qui dénoncèrent ses ouvrages à Rome, en 1833. Le pape créa une commission pour les examiner. Tous les doutes que cette commission aurait pu garder sur le sens des propositions de l'auteur se dissipèrent à l'apparition du premier volume de la *Dogmatique*. Le Souverain Pontife saisit donc le Saint-Office de la question, et, sur l'avis conforme de cette Congrégation, il promulgua, le 26 septembre 1835, un bref qui condamnait les écrits et la doctrine d'Hermès (Voir DENZINGER, *Enchiridion*, n. 1486 et 1487). Un décret de l'Index, du 7 janvier 1836, compléta cette condamnation, en ce qui concernait les derniers volumes de la *Dogmatique* qui avaient vu le jour après la promulgation du bref.

Ce bref fut généralement reçu avec soumission; mais il rencontra chez quelques professeurs une vive résistance. S'appropriant une distinction imaginée au xviii<sup>e</sup> siècle par le Jansénisme aux abois, ils reconnurent que les opinions formulées par le bref étaient condamnables, mais prétendirent en même temps que ces opinions n'étaient jamais entrées dans les enseignements d'Hermès. Ils invoquaient aussi comme favorable à ce dernier la condamnation du fidéisme de l'abbé Bautin. Inspiré par les professeurs Ritter et Baltzer de Breslau, le gouvernement prussien prit fait et cause pour les opposants. Deux d'entre eux, les professeurs Braun et Elvenich vinrent même à Rome aux frais de l'Etat pour y faire valoir leurs raisons. Ils se flattaient d'obtenir la révision du procès; mais, malgré leur insistance et leur aveuglement, ils finirent par comprendre que la cause était jugée et qu'il ne restait qu'à se soumettre. Ils revinrent donc en 1838 dans leur pays où ils firent connaître l'insuccès de leurs démarches.

Dès lors l'hermésianisme ne conserva plus qu'un très petit nombre d'adeptes. Pie IX ayant promulgué, le 9 novembre 1846, l'encyclique *Qui pluribus abhinc annis* qui déterminait les rapports de la foi et de la raison, ceux-ci se mirent à soutenir que cette encyclique formulait les doctrines mêmes d'Hermès et qu'ainsi la condamnation de Grégoire XVI se trouvait rapportée. En vain Pie IX adressa-t-il à l'archevêque de Cologne, le 25 juillet 1847, une lettre apostolique qui renouvelait la condamnation de son prédécesseur contre les Hermésiens; ils n'en continuèrent pas moins à publier des brochures pour établir la prétendue conformité de leur système avec les enseignements de Pie IX. Les docteurs Braun et Achterfeld n'abandonnèrent jamais complètement l'hermésianisme. L'autorité ecclésiastique les traita pourtant avec grande indulgence. Elle leur laissa toujours l'autorisation de dire des messes basses, et elle leur permit même, dans les dernières années, de célébrer solennellement. Braun mourut en 1863 et Achterfeld en 1877.

(A suivre.)

J. M. VACANT, Professeur de théologie.

# PRONES LITURGIQUES

## VINGTIÈME INSTRUCTION

### SOMMAIRE :

- I. Évangile. Cérémonies qui en accompagnent la lecture ou le chant.—  
II. Prône. Ce qu'il renferme : prières, annonces, instructions.—III. *Credo*  
Symbol. des Apôtres, de Nicée, de Constantinople, de saint Athanase.—  
IV. Cérémonies qui se rattachent au *Credo*.

I. Le sous-diacre, en lisant ou en chantant l'épître, a donné au peuple des instructions tirées des épîtres des apôtres ou des livres de l'Ancien Testament. Il représente le saint précurseur Jean-Baptiste, avons-nous dit, ou les apôtres qui allaient devant Jésus pour lui préparer les voies, *parare viam Domini*.

Il est naturel dès lors que l'évangile suive immédiatement l'épître. L'évangile, c'est Jésus-Christ lui-même : ce sont bien souvent ses paroles mêmes ou du moins le récit de ses actions.

Les cérémonies qui accompagnent la lecture ou le chant de l'évangile sont très belles. Le diacre, tenant le livre des évangiles dans ses mains, se présente à l'autel, y dépose le livre ; puis se met à genoux et récite la prière : *Munda cor meum*, etc. " Purifiez mon cœur et mes lèvres, Dieu Tout-Puissant, qui purifiâtes les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent. Ainsi daignez me purifier par votre grâce, afin que je puisse dignement annoncer votre évangile."

Cette prière achevée, il se lève, reprend le livre sacré, et se mettant de nouveau à genoux et s'inclinant devant le célébrant, il lui demande de le bénir. Ce que fait le prêtre en disant : " Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous annonciez dignement et convenablement l'évangile de Dieu."

Le diacre ainsi béni et fortifié pour l'accomplissement de son ministère se rend au pupitre, accompagné des acolytes et des thuriféraires, et, après avoir encensé le livre, il chante solennellement l'évangile.

Aux messes basses, le prêtre se contente de demander à Dieu de le purifier, et se donne à lui-même la bénédiction qu'il donne au diacre dans les messes solennelles.

Tout cela est grave, majestueux, et indique bien le respect que nous devons à la parole divine.

Le livre a été porté du côté gauche au côté droit. La raison mystique de ce transfert est que les Juifs ayant repoussé l'Évangile, il s'est tourné vers les nations ; et la raison naturelle, c'est que le côté gauche va être occupé par les offrandes des fidèles, et que le livre eût été un embarras au milieu de ces dons, lesquels comprenaient autrefois non seulement la matière du sacrifice, mais encore les choses nécessaires à la subsistance des ministres de l'autel.

Pendant la lecture de l'évangile tous les Fidèles se tiennent debout, pour montrer la disposition où ils sont de croire, et de faire tout ce qui leur sera enseigné, et prescrit. C'est l'attitude de soldats prêts, au signal de leur chef, à s'élaner sur l'ennemi et à le vaincre.

Le prêtre, ainsi que le diacre, en annonçant l'évangile qu'il va lire ou chanter, trace le signe de la croix sur le livre et sur lui-même. Il indique par là que la vertu de l'Évangile est surtout dans la croix, instrument de notre rédemption ; et en se signant, au front, sur la bouche et sur la poitrine, il fait voir qu'il ne rougit pas de l'Évangile, qu'il y croit de cœur et qu'il est prêt à le confesser de bouche : *corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.*

“ Commencement ou suite de l'évangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, ” dit le prêtre, et le peuple répond : “ Gloire à vous, Seigneur, ” à vous qui nous instruisez et nous montrez la voie qui conduit à la félicité éternelle.

L'évangile fini, les assistants répondent : “ Louange à vous, ô Christ, ” *Laus tibi Christe* ; c'est la même pensée, le même sentiment qui a été exprimé au commencement de la lecture sacrée. Louange à Dieu pour cet évangile qu'il est venu apporter au monde, et qui est la source de notre salut.

En même temps le célébrant baise le livre des Évangiles, en disant : *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta* ; “ que par les paroles de l'Évangile soient effacés nos péchés. ” Les paroles de l'Évangile en effet ont une force et une vertu particulière pour exciter en nous le repentir de nos fautes et nous en obtenir le pardon. Elles ne remettent pas les péchés par elles-mêmes comme le sacrement de pénitence, surtout les péchés mortels ; mais par les sentiments qu'elles font naître dans les cœurs les impressions qu'elles produisent dans l'âme, elles peuvent provoquer la contrition qui efface les fautes commises.

II. *Prône.* L'évangile a quelquefois besoin d'explication. Il est tout au moins utile d'en faire ressortir les maximes, d'en recommander tout particulièrement les préceptes. Tel est l'objet du prône, qui pour cette raison suit la lecture de l'évangile. Ce nom lui vient de ce que jadis on montait à l'ambon pour parler aux fidèles, *pro naus*, discours fait devant la nef. Le prône renferme d'ordinaire trois choses : 1° les prières que l'apôtre saint Paul recommandait déjà aux Chrétiens de son temps. “ Je vous prie, avant toutes choses, qu'on fasse des prières, des supplications et des actions de grâces pour toute sorte de personnes, pour les rois et tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie tranquille et paisible en toute sorte de piété et d'humilité. ” Un usage aussi ancien est assurément bien respectable. Il doit fournir un motif de plus d'assister au prône où se font ces prières. 2° Les annonces et les publications, par lesquelles se manifeste la vie paroissiale, au moyen desquelles chaque fidèle est mis au courant de ce qui se fait dans son église, des fêtes, des cérémonies qui s'y accomplissent, des mariages qui s'y célèbrent, des jeûnes et abstinences auxquels chacun est tenu. C'est au prône que s'apprennent toutes ces choses. 3° Les instructions enfin que les Pasteurs sont rigoureusement obligés d'adresser aux Fidèles. Or cette obligation subsisterait-elle, si les Fidèles de leur côté n'étaient obligés de les entendre ? Évidemment l'obligation est réciproque.

Et cependant combien de Chrétiens s'affranchissent du devoir

d'entendre la parole de leurs pasteurs, alors que ceux-ci restent fidèles à l'annoncer ! Qui sera condamné au tribunal de Dieu, mes Frères, le pasteur qui aura prêché assidûment dans des enceintes vides, ou les Fidèles qui auront négligé de venir entendre les prédications du pasteur ?

Autrefois c'étaient les évêques, et les évêques à peu près seuls, qui prêchaient à la messe du haut de l'ambon. C'est là qu'ont été faites ces admirables homélies que les siècles nous ont transmises ; c'est là que les Chrysostome, les Augustin, les Ambroise, les Grégoire le Grand, ont fait entendre ces instructions, dont la lecture fait encore nos délices. Assurément si vous aviez vécu au temps de ces grands pontifes, vous vous seriez fait un devoir de les écouter et de profiter de leurs leçons ; vous auriez goûté le même plaisir qu'éprouvait saint Augustin avant sa conversion en entendant saint Ambroise à Milan. Mais si ce ne sont plus des évêques qui vous parlent, si vous ne trouvez plus à l'ambon ou dans les chaires de vos églises les Chrysostome, les Augustin et les Ambroise, la parole de vos pasteurs, simples prêtres, n'en est pas moins respectable ; et si elle n'a pas l'éloquence de ces anciens Pères, elle en a du moins la doctrine. Les vérités annoncées sont toujours les mêmes. Vous pouvez donc vous instruire, mes Frères, en nous écoutant, comme vous vous seriez instruits en écoutant ces prédicateurs antiques. Dieu a promis d'être avec son Église jusqu'à la fin des temps ; et les siècles les plus reculés auront des prédicateurs autorisés de l'Évangile, comme en ont eu les âges primitifs du Christianisme.

III. *Credo*. Il est naturel qu'après les vérités annoncées par l'Évangile, expliquées par le prône, le prêtre et le peuple fassent une profession publique, solennelle de ces vérités. C'est ce qui se fait par la récitation ou le chant du *Credo*. Le *Credo* ou symbole est le signe où l'on reconnaît le chrétien. C'est aussi l'abrégé, le résumé de la doctrine chrétienne. Les apôtres le composèrent avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile dans tout l'univers.

Ce symbole, que nous récitons dans nos prières quotidiennes, reçut à diverses époques certains développements que nécessitèrent les circonstances, mais qui jamais n'en altérèrent le fond. Arius ayant nié la divinité de Jésus-Christ, le Concile de Nicée, assemblé en 325, crut devoir affirmer ce dogme d'une manière plus explicite, en ajoutant quelques mots à l'article qui concernait Jésus-Christ, la seconde personne de la sainte Trinité.

Plus tard Macédonius, évêque de Constantinople, attaqua la divinité du Saint-Esprit. Un concile, assemblé dans cette ville, expliqua l'article du Saint-Esprit, *et in Spiritum sanctum*. Il ajouta : *Dominum et vivificantem qui ex Patre Filioque procedit*, etc.

Ce symbole, qui comprend aussi celui de Nicée et par suite celui des Apôtres, se nomma le symbole de Constantinople. C'est celui qui se dit à la messe.

Il y a un quatrième symbole, plus développé que les précédents, surtout en ce qui touche à la sainte Trinité. On l'attribue à saint Athanase. Il ne se dit point à la messe, mais à prime des dimanches de l'année.

Le symbole de Constantinople ne se récite point indifféremment à toutes les messes, mais seulement à celles du dimanche, à cause du concours des Fidèles ce jour-là, aux fêtes de Notre Seigneur et de la Vierge, qui y sont spécialement désignés, des Apôtres qui l'ont prêché, des docteurs qui l'ont expliqué, et, par une exception tout à fait particulière et honorable pour cette sainte, à la fête de sainte Madeleine, parce qu'elle fut chargée par Notre-Seigneur d'annoncer sa résurrection aux apôtres, et fit par là même office d'apôtre.

IV. A l'*Incarnatus est*, on se met à genoux aux grandes messes; le prêtre fléchit un genou aux messes basses, en signe de respect et de reconnaissance, et pour adorer les abaissements d'un Dieu fait homme pour nous racheter.

Aux grand'messes le *Credo* doit être chanté tout entier par les Fidèles. L'orgue n'y joue point. Plusieurs conciles l'ont interdit. D'autres ont témoigné le désir qu'il ne fût pas chanté en musique, afin que toutes les paroles en pussent être entendues, que les deux chœurs se réunissent en un seul, pour que ce chant fût véritablement la profession de foi solennelle de tous les Fidèles faite avec une union entière et des cœurs et des voix.

Rien de plus beau, de plus émouvant que ce chant quand il sort de milliers de poitrines, de poitrines d'hommes surtout, et qu'il est l'expression de la foi de tout un peuple, manifestant hautement, hardiment ses croyances, en face de l'incrédulité du siècle, et à l'encontre de tant de systèmes impies et de négations sacrilèges. Une clôture de mission, un pèlerinage fervent donnent parfois ce consolant spectacle, bien capable d'affermir les âmes timides et chancelantes.

Aussi vous dirai-je, mes Frères, assistez à la grand'messe. Chantez le *Credo* avec le clergé, chantez-le avec le peuple, chantez-le avec votre cœur ému, avec votre âme croyante. Après cet acte de foi, après cette profession publique de votre religion, sortie en quelque sorte vivante du fond de vos entrailles, vous vous sentirez plus fermes plus ancrés dans la vérité, et vous pourrez, au sortir du temple, affronter sans danger les erreurs innombrables qui se préparent à vous livrer assaut dans le monde.

En terminant le *Credo* on fait le signe de la croix à ces mots, *Et vitam venturi sæculi, Amen*. On reconnaît par là que nous n'attendons la résurrection et la vie éternelle que de la vertu de la croix; qu'après être mort sur cette croix, Jésus-Christ est ressuscité glorieux, et nous a promis de nous ressusciter nous-mêmes, nous qui sommes ses membres, et de nous associer à son éternelle vie, *Et vitam venturi sæculi*.

Nous avons parcouru, mes Frères, la première partie de la messe, qui consiste dans la préparation, la deuxième partie qui renferme des prières et des instructions, préliminaires du saint Sacrifice. La troisième partie nous introduira dans le sacrifice proprement dit. Nous y traiterons de l'oblation.

A mesure que nous avançons dans cette étude, que notre attention redouble, que notre foi s'anime, que notre amour s'exalte. Nous sommes vraiment dans le Saint des saints, et c'est un monde de merveilles qui va s'offrir à nos regards. *Amen*.

# SORT DU MAUVAIS ARBRE

## ÉVANGILE.

*Sequentia sancti Evangelii secundum  
Matthæum (vii, 15-21).*

In illo tempore : Dixit JESUS discipulis suis : Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces : a fructibus eorum cognoscetis eos. Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus ? Sic omnis arbor bona fructus bonos facit ; mala autem arbor malos fructus facit ; neque arbor mala bonos fructus facit. Non potest arbor bona malos fructus facere. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mitetur. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos. Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum ; sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cælis est, ipse intabit in regnum cælorum.

*Suite de l'Évangile selon saint Mathieu  
(vii, 15-21).*

En ce temps-là, JÉSUS dit à ses disciples : Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, mais qui au-dedans sont des loups ravisseurs ; vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur les épines, ou des figues sur les ronces ? Tout bon arbre porte de bons fruits, et tout mauvais arbre porte de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu ; c'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Tous ceux qui me diront : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel, voilà celui qui entrera dans le royaume des cieux.

I. Qu'il ne suffit pas de ne pas faire le mal.—II. Châtiment du chrétien qui se sera borné à ne pas faire le mal

L'une des plus effrayantes sentences du Sauveur est celle que l'Évangile dont je viens de vous donner lecture nous rapporte, en ces termes : *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* Sous l'emblème de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits et qui est jeté au feu à cause même de son infécondité, le Sauveur nous fait en effet entendre que les chrétiens qui ne produisent pas de bonnes œuvres seront pareillement châtiés de leur infécondité. On ne saurait donc négliger de méditer un aussi grave avertissement. C'est pourquoi je me propose de vous en entretenir ce matin. Dans une première réflexion, je vous expliquerai que, comme il ne suffit pas à un arbre de ne pas porter de bons fruits pour éviter d'être coupé et jeté au feu ; ainsi il ne suffit pas au chrétien de ne pas faire de mauvaises actions pour éviter le châtiement divin. Dans une seconde réflexion, je vous dirai en quoi consiste le châtiement réservé au chrétien qui se borne à ne pas faire le mal, et qui nous est figuré par le châtiement de l'arbre stérile, qu'on arrache et qu'on jette au feu.

I.—*Qu'il ne suffit pas au chrétien de ne pas faire de mal.*—C'est une erreur très répandue, de croire que pour être juste, pour être en paix avec sa conscience, pour n'avoir rien à craindre du Juge sou-

verain devant lequel nous comparaissons à la mort, il suffit de ne pas faire de mal. Chaque jour en effet vous entendez des gens se prétendre dans la voie du salut, en disant : Pourquoi craindrai-je ? Pourquoi Dieu, qui est juste, me condamnerait-il ? je ne fais pas de mal.

Vous ne faites pas de mal, dirai-je à ces personnes : cela est-il bien certain ? Est-il bien certain que vous, labourer, n'avez jamais serré d'un peu près le champ de votre voisin ? Est-il bien certain que vous, commerçant, n'avez jamais dissimulé les défauts de votre marchandise ? Est-il bien certain que vous, père de famille, n'avez jamais donné à vos enfants l'exemple de la profanation du dimanche ? Est-il bien certain que vous, mère de famille, n'avez jamais plus ou moins mal parlé de vos voisines ? Est-il bien certain que vous, jeune homme, avez toujours été sobre et chaste ? Est-il bien certain que vous, jeune fille, n'avez jamais blessé la modestie et la pudeur et induit au péché ceux qui vous ont vue ? Or blesser la modestie et la pudeur, enfreindre la sobriété, tomber dans l'impureté, déchirer la réputation de son prochain, donner de mauvais exemples à ses enfants, vendre pour bonnes des marchandises défectueuses, rogner le champ de son voisin, tout cela, n'est-ce pas faire le mal ? Et comment ceux qui font cela, ou d'autres choses semblables, peuvent-ils dire qu'ils ne font pas de mal, que leur conscience ne leur reproche rien, et qu'ils n'ont pas à craindre le jugement de Dieu, quand saint Paul nous dit formellement : *Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni ceux qui s'abandonnent au péché de mollesse ou à celui de Sodome, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans, ni ceux qui vivent de rapine, ne posséderont point le royaume de Dieu.* Eh quoi ! le Saint-Esprit déclare que même *le juste tombe sept fois le jour*, et vous prétendez, vous, que vous ne faites jamais de mal ? De fait, les plus grands saints reconnaissaient que chaque jour ils commettaient le mal, puisqu'il y en a beaucoup qui se confessaient tous les jours ; en effet, se confesser n'est pas autre chose que reconnaître qu'on a fait le mal, et s'en accuser en s'en déclarant coupable ; et vous prétendriez, vous, encore une fois, que jamais vous n'avez fait le mal ? L'illusion serait véritablement trop grossière.

Mais supposons que vous dites vrai ; supposons que réellement vous n'avez jamais fait de mal : sera-ce assez que cette exemption de tout mal pour vous croire dans le chemin du ciel, pour vous prétendre en sûreté de conscience et pour n'avoir rien à craindre du souverain Juge ? Je vous réponds que non, ou plutôt c'est JÉSUS-CHRIST lui-même qui vous fait entendre ce non lorsqu'il vous dit sous le voile de l'allégorie : *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* Ce qui signifie : Tout chrétien qui n'accomplit pas de bonnes œuvres sera condamné à l'enfer.

La nécessité de ne pas se borner à éviter le mal pour aller au ciel est en effet l'un des points fondamentaux de la religion. De tout temps, aussi bien sous la loi ancienne que sous la loi nouvelle, Dieu n'a cessé de déclarer que la justice qu'il réclame de nous ne consiste pas seulement à éviter le mal, mais encore à accomplir le

bien *Évitez le mal*, faisait il dire par le roi-prophète à l'ancien peuple élu *et faites le bien*. Et cette double condition de la justice nécessaire au salut, Dieu la faisait répéter par le prophète Isaïe en ces termes à peu près semblables : *Abstenez-vous des actions perverses, et apprenez à en faire de bonnes*.

Lorsque le Sauveur vint en ce monde, il insista sur cette même vérité en mainte circonstance. Dans la circonstance de ce jour, par exemple, il déclara que tout arbre qui ne porte pas de fruit serait coupé et jeté au feu, c'est-à-dire, comme je vous l'ai déjà expliqué, que tout chrétien qui ne ferait pas de bonnes œuvres serait condamné à l'enfer.—Une autre fois, lorsqu'il proposa à ses auditeurs l'histoire ou la parabole de Lazare et du mauvais riche, il leur montra ce dernier dans les flammes de l'enfer. Et pourquoi ce riche avait-il donc été condamné aux supplices des réprouvés ? Notre-Seigneur nous apprend-il qu'il ait été voleur, assassin, médisant, concussionnaire ? Nullement. Il nous dit tout simplement qu'il s'habillait d'écarlate et de toile fine, et qu'il faisait tous les jours de magnifiques repas, mais ne pensait seulement pas à faire porter, à Lazare assis devant la porte, les miettes qui tombaient de sa table. Ainsi cet homme ne faisait pas de mal, et cependant il fut condamné à l'enfer ? Pourquoi ? uniquement parce qu'il ne faisait pas non plus de bien.—Une autre fois encore, le Sauveur, s'adressant à ses disciples leur disait : *Si votre justice n'est pas plus grande que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux*. Les scribes et les pharisiens étaient cependant des hommes très-respectés, ils se vantaient, eux aussi, de ne pas faire de mal. L'un d'eux exprimait les sentiments de tous, lorsqu'il disait à Dieu dans sa prière : *Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, lesquels sont voleurs, injustes, adultères*. Eh bien, vous venez de l'entendre, la justice des scribes et des pharisiens n'était pas suffisante pour les faire arriver au ciel, car ce n'est pas assez de ne pas faire le mal, il faut faire le bien.—Entr'ouvrant à ses auditeurs, dans une autre circonstance, les secrets de l'avenir, le Sauveur leur parlant du jugement dernier. Qui sont ceux, pensez-vous, qui seront condamnés, en ce jugement terrible, au feu éternel de l'enfer ? Sera-ce seulement les fornicateurs, les impudiques, les avarés, les idolâtres ? Non, mais aussi, dit Notre-Seigneur, *tous ceux qui n'auront pas donné à manger à celui qui aura eu faim, à boire à celui qui aura eu soif, qui n'auront pas recueilli chez eux celui qui ne savait où loger, qui n'aurait pas donné d'habits à celui qui en manquait, qui n'auront pas visité les malades et les prisonniers, c'est-à-dire tous ceux qui, se bornant à ne pas faire le mal, n'auront pas non plus fait le bien*.

La prétention d'être juste et de marcher dans le chemin du ciel en se bornant à ne pas faire le mal est donc absolument fautive, et ceux qui l'ont ne sauraient trop se dépêcher de l'abandonner ; car en y persévérant, ils s'exposeraient infailliblement à subir le sort de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits, ce dont il me reste à vous parler.

II. *Châtiment du chrétien qui se sera borné à ne pas faire le mal*.—Que le chrétien qui se sera borné, pendant sa vie, à ne pas faire le

mal, doit être châtié, c'est ce dont on ne peut douter, d'après les enseignements du Sauveur que nous venons de rappeler. Mais quel sera ce châtiement ? en quoi consistera-t-il ? c'est ce que nous apprend l'allégorie de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits. De même en effet, que cet arbre infécond sera coupé et jeté au feu, de même le chrétien qui n'aura pas produit de bonnes œuvres sera coupé et ôté du champ du Père de famille, c'est-à-dire "retranché du royaume céleste," et jeté dans les flammes de l'enfer pour y brûler à jamais.

Ainsi le châtiement réservé au chrétien qui se borne à ne pas faire le mal, mais qui ne fait pas non plus le bien, sera le même que le châtiement réservé à tous les criminels. Il consiste à être retranché du paradis et privé de la vue de Dieu, que les théologiens appellent la peine du *dam* ; et à être brûlé vif dans les flammes éternelles de l'enfer, ce qu'ils appellent la peine du *sens*. Ce même châtiement nous est représenté dans la parabole du serviteur inutile, où il est dit que le maître de ce serviteur paresseux le fait jeter dehors dans les ténèbres : *C'est là, ajoute le Sauveur, que l'on pleurera et que l'on grincera des dents.*

La peine du *dam*, que souffriront après leur mort les chrétiens qui se seront bornés à éviter le mal durant leur vie, est certainement le plus épouvantable des supplices. Toutefois, il n'est pas facile de s'en faire une idée un peu exacte. Pour comprendre cette peine, il faudrait connaître ce qu'est Dieu, et le bonheur que sa vue procure à l'âme. Sainte Thérèse dit quelque part que l'âme humaine est si belle, que si on pouvait la voir des yeux du corps, on mourrait de plaisir. Mais si la vue de la seule âme humaine est capable de procurer un tel bonheur, que sera-ce de la vue de Dieu, que sera-ce de la possession de Dieu ? Eh bien, chrétiens, la peine du *dam*, qui est la peine résultant de la séparation éternelle de l'âme d'avec Dieu, sera aussi grande pour le damné, que sera grande pour l'élu la joie de voir et de posséder Dieu à jamais. Demandez à un père et à une mère qui aiment tendrement leur enfant, s'il y aurait pour eux une peine humaine comparable à celle de le perdre par la mort. Non certes, il n'y en aura pas, et ils aimeraient mieux mourir eux-mêmes que de vivre encore sans plus le voir et le posséder jamais. Eh bien, la peine du *dam* sera infiniment plus grande et plus épouvantable pour le damné que ne serait la peine de ce père et de cette mère ; car après avoir vu Dieu dans le court instant du jugement, elle comprendra alors toute l'horreur de sa perte, tout l'infini de son irréparable malheur. Ah ! douleur ! ah ! désolation ! Après avoir entrevu Dieu, ne plus le voir jamais ! Plutôt mille fois mourir ! Et le damné vivra toujours. Saint Jean Chrysostome, après avoir profondément médité le mystère de cette inexplicable douleur, disait en concluant : "Assurément, la peine du feu infernal est intolérable ; mais si l'on met ensemble dix milles feux infernaux, cela ne me paraîtra pas comparable au malheur de perdre la gloire céleste et d'être haï de JÉSUS-CHRIST.

La peine du *sens*, réservée au chrétien qui juge suffisante pour son salut de s'abstenir de mal faire, aussi bien qu'à tous les autres damnés, est mieux saisissable. Dans l'allégorie que je vous explique

elle est exprimée par ces mots, appliqués à l'arbre improductif : *Il sera jeté au feu*. Pareillement donc, les chrétiens dont nous parlons, non-seulement seront privés du bonheur de voir Dieu et de le posséder, mais de plus ils seront *jetés au feu* de l'enfer. Ils seront jetés au feu de l'enfer, et ils y brûleront comme un arbre qu'on jette dans le feu d'une cheminée. Que si la plus légère brûlure cause d'atroces souffrances, quelles ne seront pas les tortures des damnés, plongés dans les flammes de l'enfer, qui les entoureront et les pénétreront de toutes parts ! Si seulement, comme le feu que nous connaissons consume ce qu'il brûle, le feu de l'enfer consumait les damnés. Mais bien loin de consumer, le feu de l'enfer conserve, comme le sel conserve la viande qu'il pénètre. C'est ce que le Sauveur nous apprend, quand parlant des damnés il dit : *« Le feu leur sera à tous comme un sel. Ils seront donc brûlés toujours sans être jamais détruits. Jamais non plus le feu dont ils seront brûlés ne se ralentira. Éternellement ce feu sera dans toute l'acuité de sa rigueur et de son action. Les souffrances des damnés seront donc toujours également aiguës pendant toute l'éternité. Il ne leur sera en effet jamais accordé la moindre trêve dans leur tortures, ni le moindre adoucissement. Le mauvais riche demandait une goutte d'eau pour étancher la soif qui le dévorait. Une goutte d'eau au milieu d'une mer de flammes ! Quel soulagement cela pouvait-il bien lui procurer ? Cependant cette goutte d'eau lui fut refusée. — O feu de l'enfer ! combien tu es épouvantable ! Et quand on sait que tu dois être, conjointement avec la peine du dam, la récompense des chrétiens qui prétendent aller au ciel en se bornant à ne pas faire le mal, peut-on bien ne pas trembler, et, tout en évitant le mal avec une extrême vigilance, ne pas multiplier en même temps ses bonnes œuvres autant qu'on le peut ?*

*Conclusion.*—Chrétiens, en méditant cette parole mystérieuse du Sauveur : *Tout arbre qui ne produira pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*, nous venons de voir, d'un côté, qu'il ne suffit pas, pour attendre notre fin, de ne pas faire le mal ; et de l'autre, quel sera le châtiment du chrétien qui se sera borné à ne pas faire le mal. Il ne suffit pas, pour avoir la conscience tranquille et assurer son salut, de ne pas faire le mal, parce que Dieu nous a souvent répété, et sous toutes les formes, que cela ne suffit pas, mais qu'il faut de plus accomplir le bien. Quant au sort réservé au chrétien qui, malgré les avertissements de Dieu, se sera obstiné à vouloir seulement éviter le mal sans se donner la peine de faire le bien, ce sera d'être exclu du ciel et jeté en enfer pour y brûler éternellement. *Tout arbre qui ne produira pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu.* Cessons donc, chrétiens, de nous obstiner dans notre aveuglement. Conduisons-nous enfin, au contraire, conformément aux vérités que Notre-Seigneur daigne nous rappeler en ce jour. Ne ressemblons à l'arbre stérile, qui n'est propre qu'à être coupé et jeté au feu ; mais plutôt soyons abondants en bonnes œuvres, et après avoir fourni notre carrière dans le champ de l'Église militante, nous serons transplantés au ciel dans celui de l'Église triomphante. Ainsi soit-il.

# PARTIE LEGALE

## VENTE DE BOISSON

QUESTION.—Ai-je une action pour les liqueurs que je vends au verre aux habitants de mon village ?  
—*Hôtelier.*

RÉPONSE.—Non. Les hôteliers qui vendent à crédit des liqueurs enivrantes pour être bues sur le lieu, à d'autres que des voyageurs, n'ont pas le droit d'en demander le paiement en justice. La dette contractée dans ce cas n'est pas une dette civile, elle est simplement une dette naturelle pour laquelle la loi dénie l'action. C'est la disposition expresse de l'article 1481 du code civil qui n'est que la reproduction de l'article 128 de la coutume de Paris.

Cette question vient d'être jugée ainsi par la cour de circuit à Montréal, dans une cause où le propriétaire de l'hôtel Riendeau était demandeur. Dans cette cause le demandeur réclamait d'un pensionnaire la somme de \$91.70 pour pension, argent avancé et boissons vendues. Sur contestation, le prix des boissons a été déduit du compte, et jugement n'a été accordé que pour le surplus. "Il doit être déduit," dit le juge en rendant son jugement, "la somme de \$13.40, savoir les extras chargés au compte et "représentant le prix des liqueurs enivrantes vendues pour être "bues sur les lieux."

Cette question a été jugée dans le même sens par la cour supérieure de Montréal (1), le 27 Juin 1885, et ce jugement a été confirmé en révision le 30 Janvier 1886.

Remarquez qu'il s'agit, dans les cas que je viens de rapporter, de boissons vendues pour être bues au comptoir ou dans les chambres des pensionnaires.

Il en est différemment si les boissons sont consommées aux repas. Ainsi jugé, par la cour supérieure à Montréal le 30 mars 1872 dans la cause de Philippe vs. Desmarais. Dans cette cause, le juge Berthelot a jugé : (2)

1<sup>o</sup> Que le prix de la boisson même vendue au verre par un restaurateur, pour consommer pendant le repas, peut être recouvré en loi.

2<sup>o</sup> Que cette boisson est censée faire partie du repas, le prix pour icelle n'étant pas celui dont la coutume de Paris a entendu prohiber le recouvrement.

3<sup>o</sup> Que la loi, refusant à un aubergiste de recouvrer le montant de boisson vendue au verre, n'a pas entendu comprendre la boisson qu'un consommateur prend pendant son repas.

## DIVORCE

QUESTION.—Quand le divorce a-t-il été établi en France? Existe-t-il encore ou a-t-il été aboli?  
—*Lecteur.*

RÉPONSE.—Le divorce a été établi pour la première fois en France

(1) R. Ferguson vs. Alexandre Riendeau.—(2) Extrait du *Juriste*, vol. 28, p. 291.

par une loi du 20 septembre 1792. Le code civil l'a maintenu. (1)

Il a été aboli par la loi du 8 mai 1816, et, pendant une période de soixante et quelques années on a tenté vainement de la rétablir. Ces tentatives ont été faites en 1831, 1832, 1833, 1834 et 1848. En 1831 la chambre des députés vota une loi de rétablissement, mais elle fut rejetée à la chambre des Pairs. Malheureusement ces tentatives ont eu enfin un plein succès, et le divorce existe encore dans la patrie de nos ancêtres. Il a été rétabli par la loi du 27 juillet 1884, appelée la loi Naquet du nom de son auteur.

Cette loi contient certaines modifications qui la rendent moins mauvaise que la loi de 1803.

La principale de ces modifications est que le divorce ne peut pas avoir lieu par consentement mutuel, ce que le code permettait par les articles 275 et suivants. Le consentement mutuel n'était cependant pas admis :

1° Si le mari avait moins de 25 ans ou si la femme était mineure de 21 ans (Art. 275).

2° Si le mariage n'avait pas encore deux ans d'existence (Art. 276.)

3° Si le mariage durait depuis 20 ans ou si la femme avait 45 ans révolus (Art. 277.)

Il existe une autre différence essentielle entre la loi de 1884 et celle de 1803. La loi de 1803 (C. N. Art. 295) décrétait que les époux divorcés ne pourraient plus se réunir. La loi nouvelle, au contraire, permet aux divorcés de se réunir en tout temps.

### TRIBUNAUX ETRANGERS.—QUESTION DE LIBELLE.

Nous lisons dans les journaux l'étrange nouvelle suivante :

#### UNE CURIEUSE DÉCISION DE LA JUSTICE ALLEMANDE

La presse allemande se montre émue d'un jugement rendu par le troisième sénat pénal (chambre criminelle) du tribunal d'empire, à Leipzig, en vertu duquel le correcteur d'imprimerie d'un journal est déclaré responsable pour sa part des articles qui lui ont passé sous les yeux. Une juridiction inférieure avait condamné un correcteur comme complice d'une diffamation commise par la voie d'un article corrigé par lui.

En dernière instance, la haute cour de Leipzig a confirmé ce jugement par les motifs suivants : " L'accusé, en remplissant au service du co-accusé ses fonctions de correcteur, a pris connaissance du contenu de l'article qui lui a passé sous les yeux : il a, par conséquent, eu connaissance du caractère offensant pour l'honneur d'un tiers de cet article. Il a donc consciemment coopéré à la publication d'un écrit légalement punissable." La *Post*, de Berlin, déclare elle-même " avoir peine à comprendre ce jugement."

NOTE.—S'il est difficile de comprendre un semblable jugement, il est encore bien plus difficile de comprendre qu'il puisse s'être trouvé des juges pour le rendre, si le meunier de *sans souci* vivait encore, il ne dirait plus qu'il y a des juges à Berlin.

(1) Articles 229 à 305. Le titre du Divorce a été décrété le 21 mars 1803, et il a été promulgué le 31 du même mois.

# UNE NUIT PENDANT LA FRONDE

A MADAME LA DUCHESSE DE LA MOTTE-HOUDANCOURT

I

AU COIN DU FEU.

C'était au mois de février 1650, à Pourville, petit port situé à une lieue de Dieppe, au pied de la haute falaise de Caude-Côte et à l'embouchure de la Scie. Il n'était encore que huit heures du soir ; mais, la marée étant basse, tout le monde dormait, selon l'usage des populations maritimes. Au bord de l'Océan, en effet, ce n'est pas le lever ni le coucher du soleil qui déterminent le temps du travail ou du repos ; c'est l'heure de la marée, et, cette heure variant toujours, on voit souvent bien plus de mouvement sur les ports en pleine nuit qu'aux belles heures de la journée.

Or, ce soir-là, il n'y avait plus de lumière à Pourville que dans une seule maison située près de l'église. Les fenêtres du rez-de-chaussée étaient éclairées par la double lueur d'un bon feu et d'une lampe à trois becs suspendue à l'une des poutres du plafond. Deux femmes allaient et venaient dans cette grande cuisine, et s'occupaient des apprêts du souper. Une poule au pot mijotait doucement dans une marmite suspendue à la crémaillère de la haute et large cheminée. Des pommes cuisaient dans un poêle ou demi-sphérique en terre vernisée, et une jatte, remplie d'une pâte appétissante, et posée non loin d'une poêle à frire, indiquait que la ménagère projetait de faire des crêpes. Le dressoir, orné de faïences de Rouen et des pots d'étain brillants comme de l'argent, la huche et l'armoire de chêne sculpté, la table garnie d'une nappe bien blanche et sur laquelle les servantes disposaient avec soin le couvert, tout annonçait dans cette intérieur rustique l'aisance et le bien être.

Quand le couvert fut mis, la plus âgée des deux servantes prit sa quenouille, s'assit au coin du feu et se mit à filer. Elle avait quelque soixante ans, et sa figure brune et ridée n'annonçait pas précisément une humeur gracieuse. Ses vêtements de couleur foncée et sa haute coiffe blanche comme la neige étaient propres et tout unis.

La jeune fille qui l'aidait n'avait guère plus de vingt-deux ans. Elle était fort jolie, blonde et fraîche comme l'aurore. Sa robe grise, son fichu à fleurs, son bonnet en dentelle de Dieppe, son tablier bleu à bavette, sa croix d'ivoire attachée à un ruban de velours noir, étaient ajustés avec tant de grâce et de propreté qu'elle semblait tout endimanchée, quoiqu'en habits de travail. Elle ouvrit la porte, regarda sur le chemin et dit : " Je ne vois rien venir, marraine. Est-ce que monsieur le curé rentre souvent aussi tard ? "

" Dieu merci, non, ma fille ! " dit la vieille servante ; " mais la ferme où il est allé est tout à l'extrémité de la paroisse, au Petit-Appeville. Le bonhomme Créquier aurait bien dû se décider à demander les derniers sacrements à une heure plus commode. Je suis très inquiète de savoir monsieur le curé par les chemins

la nuit. Heureusement qu'il a le sacristain avec lui. Jérôme n'est pas un foudre de guerre ; mais il est prudent, adroit et il sait jouer du bâton."

"Y a-t-il des voleurs par ici ?" dit la jeune fille.

"Non pas, que je sache," reprit Nicole ; "mais on peut rencontrer un mauvais chien, un mendiant malapris ; et puis, notre curé n'est plus jeune. Il pourrait tomber, se blesser. Fait-il clair de lune, Suzon ?"

"Cela commence," dit Suzon. Et, prenant aussi sa quenouille, elle s'assit en face de sa marraine sous le manteau de la cheminée.

Elles restèrent quelques instants sans parler. Le tic tac de l'horloge placée dans un coin, le bruit de la mer agitée par un fort vent de sud-ouest, rompaient seuls le silence de la nuit.

"Savez-vous que ce n'est pas gai ici, marraine ?" dit Suzon. "Est-ce que vous n'avez pas peur, quelquefois, le soir ?"

"Si fait, bien," dit Nicole : "quand monsieur le curé est absent, je ne suis pas très rassurée. Nous sommes trop près du cimetière ici, et, plus d'une fois, j'ai entendu des âmes en peine y gémir, pendant les nuits de tempête surtout. Et, en vue de nos fenêtres, sur la falaise de Caude-Côte, il y un pré où, pour rien au monde, je ne voudrais aller après le coucher du soleil : les fées et les goblins viennent y danser, et souvent j'ai vu trembloter derrière la haie d'ajoncs leurs lanternes bleuâtres. Sous l'arche du pont il y a, dit-on, un lutin qui se plaît à effrayer les voyageurs : il tend sur le pont des cordes tressées avec du varech, à seule fin de faire tomber les gens qui passent. Une fois renversés, il les attire dans l'eau, ne les lâche plus et les roule jusqu'à la mer. Monsieur le curé dit que c'est un conte de bonnes femmes ; mais les anciens du village y croient comme à l'Évangile, et moi qui te parle, Suzon, j'ai vu plus d'une fois, sur le pont, le matin, des algues et du varech qui, pour sûr, n'étaient pas venus là tout seuls. D'ailleurs, tu sais le dicton du pays : *Pour vivre en paix à Pourville, mieux vaut être filleuil d'une fée que d'un évêque.*"

"J'aime mieux demeurer à Dieppe," dit Suzon. "Là il n'est question ni de fées ni de lutins. Il y a bien le vaisseau fantôme du jour des Morts ; mais cela regarde les marins, et moi, Dieu merci, ! je serai la femme d'un ivoirier."

"C'est donc bien décidé, Suzon," dit Nicole d'un air chagrin : "tu vas faire cette sottise, épouser un gars aussi jeune et aussi pauvre que toi. Tu ferais bien mieux d'apporter ici ton petit ménage et d'y amener ta mère. Ta mère m'aiderait, tu ferais des dentelles près de moi. Monsieur le curé vous voit avec plaisir. et il sait bien que j'ai besoin d'aide. Tu vivras ici sans souci, et, foi de chrétienne ! je te laisserai tout mon bien. J'en ai plus que tu ne crois, Suzon. Au lieu de cela, si tu épouses Lubin, tu vas te mettre dans la misère."

"Que non pas !" dit la jeune fille. "Lubin est un habile compagnon. Il deviendra maître dans quelques années. Je ne crains pas le travail : depuis cinq ans je gagne ma vie et celle de ma mère. D'ailleurs, maman aime bien Lubin et m'approuve. J'espère que le bon Dieu ne nous abandonnera pas. Vous même, marraine, vous ferez bien quelque chose pour nous."

“ Pas grand'chose, ” dit Nicole. “ Je ne veux pas me démunir. Si monsieur le curé meurt avant moi, il faudra bien que je m'arrange pour vivre chez moi et ne pas aller à l'hospice. Charité bien ordonnée commence par soi-même. ”

“ C'est fort juste, ” dit Suzon. Elle songeait cependant que, sans se gêner, la Nicole aurait bien pu lui assurer une petite dot. Celle-ci avait déjà hérité de deux curés, qui lui avaient laissé, l'un une petite maison, l'autre quelques rentes. Mais la Nicole était extrêmement intéressée, et sa filleule le savait bien.

L'horloge de l'église et le coucou du presbytère sonnèrent en même temps neuf heures.

“ Comme il est tard ! ” dit Nicole. “ Ah ! c'est ce maudit pont qui m'inquiète ! Si j'avais quelqu'un de hardi sous la main, j'enverrais y mettre une lanterne et jeter de l'eau bénite. Qui sait si le lutin n'a pas déjà tendu ses cordes ! ”

“ Voulez vous que j'y aille ? ” dit Suzon. “ C'est à deux pas, et je n'ai pas peur des lutins. ”

“ Tu es une brave fille, Suzon ! ” dit Nicole. “ Vas-y, mon enfant, cela me rassurera bien. ”

Elle lui donna une lanterne, un peu d'eau bénite dans un petit pot ; et Suzon, ayant mis sa mante de futaine rayée, s'achemina vers le vieux pont jeté sur la Scie, à deux cents pas du presbytère.

## II

### LE PONT ROMPU.

Le temps était doux pour la saison. La fonte des neiges avait grossi la rivière, et le pont était en si mauvais état, que Suzon pensa que les lacets tendus par le lutin seraient superflus, et que les ornières qui défonçaient le chemin étaient plus que suffisantes pour faire tomber les passants. Les parapets, grossièrement construits en terre et en galets, étaient à demi détruits, et, au milieu du pont, un trou laissait voir, à travers la voûte effondrée, l'eau rapide et boueuse de la rivière.

Suzon s'avança bravement sur ce pont dangereux, y jeta l'eau bénite, et posa sa lanterne sur le reste du parapet, à deux pas du trou béant. Elle allait retourner à la cure, lorsqu'une voix bien connue prononça son nom à quelques pas d'elle, et qu'un jeune homme vêtu d'une vareuse bleue et coiffé d'un bonnet de laine, parut sur le pont, du côté de Dieppe.

“ Lubin ! ” s'écria-t-elle. “ Et quel vent vous amène si tard à Pourville ? Est-ce que ma mère est malade ? ”

“ Non point, ” dit Lubin, “ mais c'est elle qui m'envoie à seule fin de vous dire qu'il ne faut pas que vous reveniez à Dieppe demain matin avec le messager, comme c'était convenu. C'est la maman qui viendra vous rejoindre. Il va y avoir du grabuge à Dieppe. Ne vous étonnez pas si vous entendez le canon. ”

“ Miséricorde ! ” s'écria Suzon. “ Et qu'y a-t-il donc ? Les Anglais ont-ils déclaré la guerre ? ”

“ Ah ! ” dit Lubin, “ c'est bien autre chose. Madame de Longueville est au château avec je ne sais combien de gentilshommes

plus fringants et plus fanfarons les uns que les autres. Elle veut fermer les portes de Dieppe à l'armée du roi qui s'avance, commandée par M. du Plessis-Bellière, et se fortifier dans le château. M. le gouverneur ne s'en soucie guère ; mais madame la duchesse est si intrigante, qu'elle viendra bien à bout de le persuader. Jour et nuit, depuis dimanche, c'est comme une procession sur la montée du château. Madame de Longueville fait venir tous les syndics des corporations, tous les riches bourgeois de Dieppe, les chefs de la milice, et cherche à les enjôler. Ça va chauffer, et le plus prudent est de tirer son épingle du jeu. Mais que faisiez-vous sur ce pont à une heure pareille, mam'zelle Suzon ?

Suzon le lui dit, et Lubin ayant manifesté l'intention de l'accompagner à la cure, elle le pria de n'en rien faire. "Ma marraine," dit-elle, "est sévère et soupçonneuse comme tout : si elle vous voit, elle pensera que je vous ai donné rendez-vous. Allez à l'auberge, et demain matin vous viendrez nous conter les nouvelles. Adieu, Lubin !"

"Que vous êtes méchante !" dit Lubin. "Laissez-moi vous conduire un bout de chemin, au moins. Puis j'irai au-devant de monsieur le curé et je rentrerai avec lui."

"Ça, c'est une bonne idée," dit Suzon. "Mais expliquez-moi donc comment madame de Longueville, qui est cousine du roi, veut refuser aux troupes de Sa Majesté l'entrée du château de Dieppe."

"Ça," dit Lubin, "c'est rapport au cardinal Mazarin, et je n'y comprends rien du tout. Ce qui est certain, c'est que toute la ville est en l'air. On bat le tambour par les rues, et personne ne se couche. Il y a des feux allumés sur la grande place, pour éclairer la milice que M. de Montigny passe en revue. On sonne de la trompette, les femmes crient, les enfants pleurent. C'est une confusion où une vache ne reconnaîtrait pas son veau. Je suis bien content que vous soyez en sûreté à Pourville, mam'zelle Suzon. Je voulais amener la maman ce soir, mais elle m'a dit que pour un royaume elle ne passerait pas à Caude Côte la nuit. Mais nous voici arrivés. A tout à l'heure, Suzon !"

Il voulut l'embrasser. En fille sage et bien apprise, elle lui donna un bon soufflet ; et Lubin, tout penaud, reprit le chemin du pont, tandis qu'elle rentrait au presbytère, à la grande joie de Nicole, qui commençait à s'inquiéter du retard de la jeune fille.

Le vent fraîchissait, et de gros nuages passaient rapidement devant la lune. La lanterne posée sur le pont guidait Lubin. Il marchait lentement, écoutant si quelque bruit lointain ne lui annonçait pas l'arrivée du curé ; mais le murmure des flots et le gémissement du vent dans les ajoncs des falaises parvenaient seuls à son oreille.

Quelques gouttes de pluie tombèrent. "Voirement," se dit Lubin, "je serais plus à mon aise au coin du feu de la cure, et j'ai bien envie d'y aller tout de go."

Et il allait rebrousser chemin, lorsqu'un spectacle inattendu frappa ses regards.

Dans le chemin en zigzag qui descend de la falaise de Caude-

Côte, il aperçut plusieurs cavaliers portant des torches et escortant un carrosse attelé de quatre chevaux. Toute cette troupe allait au pas, et descendait avec précaution le chemin défoncé et rempli de pierre roulantes.

Lubin se signa. "La maman a raison," se dit-il: "voilà les sorcières de Coude-Côte qui vont au sabbat. Ce ne sont pas des chrétiens qui se risqueraient la nuit dans un pareille casse-cou. Mais pourtant j'entends le bruit des fers des chevaux. Si c'étaient des fantômes, ils ne feraient pas ainsi jaillir les étincelles des cailloux. Ils vont arriver au pont. Ce serait charité de les avertir de l'état où il est. Si j'y allais?"

Pendant que le prudent Normand délibérait ainsi avec lui-même, une forte rafale de vent s'engouffra dans la vallée. La lanterne tomba et s'éteignit. Les cavaliers arrivèrent au pont et le franchirent sans accident; mais quand le lourd carrosse y passa, ce fut autre chose. La moitié du pont s'écroula, le timon se rompit, et la voiture, versant à demi dans la rivière, se remplit d'eau jusqu'au niveau des banquettes. On entendit quelques cris de femmes, et les cavaliers, mettant pied à terre, se hâtèrent d'opérer le sauvetage. Lubin courut à leur aide, et, en un instant, les deux dames qui étaient dans le carrosse en furent retirées fort mouillées et à demi mortes de frayeur. L'une d'elles cependant se remit promptement, et d'un ton d'autorité demanda: "Où sommes-nous, messieurs? N'y a-t-il pas près d'ici quelque château où nous pourrions être reçus?"

"Vous êtes à Pourville, madame," dit Lubin. "La cure est à deux pas, et vous y trouverez bon feu et bon accueil."

"C'est bien," dit la dame. "Monsieur de Saint-Ybars, à tout prix, faites mettre le carrosse en état. Je vais aller me sécher à la cure: suivez-moi, mademoiselle de Lobel." Et, relevant résolument sa longue jupe de soie alourdie par l'eau, elle dit à Lubin:

"Donnez-moi la main, mon garçon, et conduisez-moi à la cure. Vous m'y rejoindrez, messieurs; mais, avant tout, occupez-vous de la voiture et donnez une torche à mon guide."

"La voici," dit M. de Saint-Ybars; "mais je ne laisserai pas Votre Altesse sous la garde d'un inconnu. Permettez-moi de vous accompagner."

Ils se mirent en marche, et en cinq minutes arrivèrent au presbytère de Pourville.

### III

#### LE SOUPER.

Grand fut l'étonnement de Nicole et de Suzon en voyant arriver l'étrange cortège. Lubin se hâta de conter l'aventure, et la dame, s'approchant du feu toute frisonnante, ordonna à Suzon d'y jeter une douzaine de fagots.

"Hé! doucement!" s'écria Nicole. "Comme vous y allez! Croyez-vous donc que le bois soit pour rien à Pourville? Attendez au moins que j'enlève le souper de monsieur le curé!"

Elle se hâta de mettre les vivres en sûreté, et Suzon fit un feu capable de rôtir un bœuf. La dame et sa suivante grelottaient.

“ Vous aurez beau faire, madame,” dit Suzon, “ vous ne pourrez pas vous sécher comme cela. Il faut changer d'habits. Ma marraine et moi nous allons vous en donner. N'est-ce pas, marraine ? ”

“ Il le faut bien,” dit Nicole. “ Emmène ces dames là-haut : voici ma clef ; tu trouveras dans l'armoire mes habits du dimanche. ”

“ J'avais heureusement apporté les miens pour la Chandeleur,” dit Suzon. “ Ils iront à madame comme un gant. ”

Et, prenant une lumière, elle emmena les deux voyageuses au premier et unique étage de la cure. “ Ah çà ! ” dit Nicole à Lubin en regardant de travers l'élégant Saint-Ybars, qui, s'approchant de la table, se versait sans façon un bon verre de cidre, “ dites-moi, mon gars, par quel hasard vous arrivez ici en si grande compagnie, et qui est cette belle madame trempée comme une soupe, qui a des airs de la reine, et s'installe ici sans dire gare ? ”

“ Chut ! ” dit Lubin, “ c'est une très grande dame ; mais il vaut mieux pour vous que vous ignoriez son nom, rapport au cardinal Mazarin. Recevez-la bien. Elle s'en ira dans une couple d'heures, et, si on vous interroge, vous pourrez dire que vous avez donné l'hospitalité comme une bonne chrétienne le doit, mais sans savoir à qui. Et voilà ! Monsieur le curé vous en dira plus long, s'il le veut. ”

“ Hélas ! le pauvre cher homme ! ” s'écria Nicole, “ comment passera-t-il ce pont rompu ? ”

“ Il y trouvera plus de quinze hommes de bonne volonté pour l'aider,” dit Lubin : “ tous les domestiques de la dame sont par là autour, qui radoubent le carrosse. La partie qui reste de ce pont de malheur est encore suffisante pour le passage des piétons. D'ailleurs je vais y aller voir. ”

“ Courez-y, mon bon Lubin,” dit Nicole, “ mais buvez un coup d'abord. ”

“ Grand merci ! à votre santé ! ” dit Lubin.

Et il partit.

“ N'auriez-vous pas un fauteuil, ma bonne femme ? ” dit M. de Saint-Ybars.

“ Il n'y en a qu'un céans, monsieur,” dit Nicole : “ c'est celui de monsieur le curé, et il est dans sa chambre. ”

“ Allez le chercher vite,” dit le jeune gentilhomme, “ et tâchez de trouver aussi un tapis, des coussins et un escabeau pour faire asseoir madame la duchesse. ”

Sans oser répliquer, mais fort scandalisée du sans-gêne de l'étranger, la vieille servante alla quérir les objets demandés et les plaça devant le feu.

“ C'est bien,” dit Saint Ybars. “ Le couvert est mis, à ce que je vois. Voyez ce que vous pourriez ajouter au souper. ”

“ Ouais ! ” fit Nicole. “ C'est le souper de monsieur le curé ! Est-ce que votre belle madame va le manger ? ”

“ Je l'espère bien, dit le gentilhomme. “ Son Altesse n'a rien pris de la journée, tant elle a eu d'affaires ! Voyons, la bonne femme ! faites-nous des grillades. Je vois que vous ne manquez pas de lard. ”

Et, de la pointe de son épée, il décrocha prestement un jambon pendu dans la cheminée.

“Avez-vous des œufs?” dit-il. “N’auriez-vous pas de meilleur cidre que celui que j’ai bu? Madame la duchesse mange peu et ne boit que de l’eau; mais, d’ici à une heure, vous aurez à héberger une douzaine d’hommes de bon appétit. Allons! ruez-vous en cuisine, la bonne femme! et mettez tout par les écuelles.”

“C’est aisé à dire, monsieur,” fit Nicole, de plus en plus vexée; “mais je ne suis pas la maîtresse ici, et nous ne sommes pas une auberge. Et qui payera les pots cassés, s’il y en a?”

“Ne vous inquiétez de rien!” fit Saint-Ybars en lui mettant un louis dans la main, “mais faites-nous à souper.”

La vue de l’or transforma tout à fait l’humeur de la servante. Elle saisit la poêle, et, en peu d’instants, l’odeur des grillades de jambon se répandit dans la cuisine. Puis elle se mit à faire des crêpes. Saint-Ybars voulut l’aider, et il tenait la queue de la poêle lorsque les voyageuses, ayant changé d’habits, revinrent dans la cuisine.

“A merveille!” dit la dame, “je vois que mon fidèle chevalier m’est dévoué, non seulement jusqu’à la bourse et à l’épée, mais jusqu’à la poêle à frire. Vous avez fort bonne grâce à faire sauter les crêpes, monsieur de Saint-Ybars. Comment me trouvez-vous avec mon bonnet cauchois?”

“Plus belle que le jour!” s’écria Saint-Ybars. “Il ne vous faudrait que paraître un instant au Louvre avec cette coiffure pour que toutes les dames de la cour et la reine elle-même s’emprescent de l’adopter. Mais, madame, si je me suis fait cuisinier ce soir, c’est afin de vous décider à souper.”

“Eh! j’y consens volontiers,” dit la duchesse. “J’ai vraiment bon appétit. Et voilà le couvert mis pour quatre. Je vais souper avec vous, mademoiselle de Lobel, et la jolie fille qui m’a prêté ses habits. Ce n’est pas le moment de faire de l’étiquette. Allons, ma bonne femme, servez-nous, s’il vous plaît.”

Et la princesse, dont l’air altier et gracieux à la fois contrastait avec les vêtements plébéiens, se mit à table. A sa droite s’assit Saint-Ybars, et, à sa gauche, mademoiselle de Lobel, tout embéguinée des coiffes de Nicole. Son air transi et déconcerté sous ses vêtements contrastait avec l’aisance et la belle humeur de Saint-Ybars, qui se mit à servir la duchesse et à vanter les mérites du souper improvisé.

Suzon refusa modestement de s’asseoir à table, sous prétexte qu’elle devait se hâter de faire sécher les habits de la duchesse et de la demoiselle. Elle étendit devant le feu la robe de damas bleu et tous ses accessoires, et apprêta les fers pour repasser les coiffes et la fraise de dentelle, que l’humidité avait complètement déformées.

Quand à Nicole, elle servait de son mieux les convives et prêtait une oreille attentive à leur conversation. Elle n’y comprit bien qu’une chose: c’est que la duchesse voulait aller en Hollande et craignait d’en être empêchée par les émissaires du cardinal, qui

surveillaient les côtes et avaient gagné à prix d'or tous les capitaines de vaisseaux marchands, depuis le Tréport jusqu'au Hâvre.

S'adressant tout à coup à Nicole, la duchesse lui demanda si elle connaissait à Pourville un patron de barque capable de l'emmener en Hollande. "Je lui donnerais cinq cents écus pour cela, et plus s'il le faut."

"Cinq cents écus sont un joli denier, madame," dit Nicole, "et nous avons ici d'excellents marins; mais leurs barques, non pontées, et à chaque instant envahies par les lames, ne sauraient vous convenir. Il faut être endurci comme le sont nos marins pour naviguer la dedans. Ce n'est qu'à Dieppe ou à Saint-Valery que vous trouverez ce qu'il vous faut."

"Vous l'entendez, madame," dit Saint-Ybars. "Je ne le fais pas dire à cette bonne femme. Croyez-moi, dès que votre voiture sera prête, allons à Varangeville, chez ma cousine, madame d'Ailly. Aussitôt après l'accident du pont, je lui ai envoyé un exprès. Elle vous attend. Une fois arrivée chez elle, vous pourrez aviser aux moyens de passer en Hollande, ou vous y resterez cachée tant qu'il vous plaira. Madame d'Ailly habite le manoir d'Ango : c'est une grande maison qui contient force cachettes et appartements secrets. Il y a aussi un souterrain comme celui du château de Dieppe, et qui conduit au bord de la mer. C'est un vrai château de roman, fait pour une princesse fugitive."

"Je veux y aller," dit la duchesse; "mais, je vous en prie, allez voir où est mon infortuné carrosse."

"Voici Tracy qui va nous le dire," dit Saint-Ybars.

M. de Tracy, jeune frondeur des plus braves et des plus élégants, entra en effet. Il salua la duchesse avec toute la grâce d'un courtisan accompli, sans paraître le moins du monde s'apercevoir de son travestissement.

"Eh bien! monsieur," dit-elle, "quelles nouvelles? quand partons-nous?"

"Hélas! madame," dit Tracy, "le timon est rompu; il n'y a pas de charron à Pourville, et le charpentier, que nous avons réveillé à grand'peine, est en train d'ajuster un bout de mât avec cordages pour remplacer le timon. Mais la voiture a encore d'autres avaries, et il faudra bien six à sept heures de travail pour la réparer."

"Voilà qui est fort malheureux," dit la duchesse en pâlisant. "Si les Dieppois, ces misérables mazarins, me viennent pour suivre ici, que ferons-nous?"

"Rassurez-vous, madame," dit Tracy : personne à Dieppe ne connaît votre départ à l'heure qu'il est; on s'en apercevra tout au plus demain, si quelqu'un demande à vous voir dans la matinée. Mais alors nous serons loin d'ici. Si j'osais vous donner un conseil, madame, je vous engagerais à vous mettre sur un lit. Vous êtes extrêmement fatiguée : essayez de dormir; nous ferons bonne garde."

"M. de Tracy a bien raison, madame," dit la pauvre Lobel, qui n'avait pas pu manger, tant elle était lasse. "Allons dormir. Nous serons d'autant mieux en état de fuir demain matin."

“ Je vais vite ment mettre des draps blancs à mon lit,” dit Suzon en décrochant une énorme bassinoire et la remplissant de braise. “ Venez, madame ! vous êtes si pâle, que vous faites pitié.”

Et la bonne fille quitta la cuisine en disant à Nicole : “ Qui m'aurait dit, marraine, que je prêterais ce soir mon lit à une cousine du roi ! ”

La duchesse se leva, et, donnant sa main à baiser aux deux gentilshommes, prit congé d'eux, et, appuyée au bras de sa suivante, rejoignit Suzon dans la chambre d'en haut.

A peine était-elle sortie que le bon curé, escorté par le sacristain, Lubin et quelques domestiques de la duchesse, arriva tout ému. Nicole voulait le faire mettre à table ; mais il dit qu'il avait soupe chez les Créquier, et ne s'occupa qu'à héberger ses hôtes. Tracy et Saint-Ybars, charmés de son bon accueil, lui confièrent toutes leurs inquiétudes. Le curé les engagea à faire bonne garde du côté de Dieppe, et les assura que dans Pourville personne ne dénoncerait l'asile de la duchesse fugitive. “ Pas un des paroissiens,” dit-il “ ne voudrait nuire à mes hôtes, quels qu'ils fussent. Madame la duchesse peut dormir en paix. Mais vous ferez bien de ne pas perdre de vue le charpentier et de le bien stimuler, car il est très lent. Je vous engage aussi à envoyer chercher le charron d'Appeville : il aidera et guidera notre charpentier.”

Les deux gentilshommes remercièrent le curé, et, ne voulant pas abuser de son hospitalité, emmenèrent leur suite chez le charpentier, dont la maison était à mi-chemin du pont. La femme du charpentier avait allumé un bon feu ; et bientôt, tandis que l'on travaillait à réparer le carrosse, Tracy, Saint-Ybars et toute l'escorte, attablés chez leur hôtesse, charmèrent les ennuis de la veillée en buvant du cidre et en mangeant des beignets et des grillades. Lubin déclara qu'il voulait dormir, et s'alla coucher dans la grange. Le sacristain rentra chez lui, et le curé voyant que minuit n'était pas encore sonné et qu'il aurait le temps de faire un bon somme avant l'heure de la messe, se retira dans sa chambre.

“ Enfin,” se dit Suzon, “ les voilà partis ! je vais pouvoir faire ma besogne.”

Elle attisa le feu, versa de l'huile dans la lampe, étendit une couverture de laine sur la table, et se mit en devoir de repasser les vêtements de la duchesse et de sa suivante.

Nicole essaya de l'aider, mais la pauvre vieille tombait de sommeil.

“ Allez dormir aussi, marraine,” dit Suzon. “ J'aurai fini dans une petite heure, et alors je dormirai sur le fauteuil de monsieur le curé.”

“ Bonsoir, Suzon ! ” dit Nicole. “ Hélas ! quelle nuit agitée ! pourvu qu'elle se passe sans malheur ! ”

Et elle alla se coucher.

(à suivre.)

# CATALOGUE GENERAL

(Suite)

Sermonnaires, Instruction religieuse, Catéchismes, etc.

**Abrégé de l'explication historique, dogmatique, morale et liturgique du catéchisme**, par M. l'abbé Guillois, 17e éd., in-12, 50 cts ; relié, 75 cts.

**Allocutions pour les jeunes gens**, par Paul Lallemant, prêtre de l'oratoire, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, professeur à l'école Massillon, maître de conférences à l'Institut Catholique. 3 vol. in-18, \$2.25 ; rel. \$3.00.

**Année liturgique du prédicateur**, ou cours d'instructions sur la liturgie, par M. l'abbé Martin, in-8, \$1.25 ; relié, \$1.75.

**Année pastorale**, ou cours complet de sermons populaires, de prêches et d'homélies sur l'évangile de chaque dimanche, par M. l'abbé Martin. 2 vol. in-8, \$3.00 ; reliés \$4.00.

**Après le catéchisme**, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. 2 vol. in-18, \$1.10 ; reliés, \$1.60.

*Tome premier. — Vérités fondamentales de la religion.*

*Tome deuxième. — Réponses à quelques accusations contre la religion.*

Chaque volume

**Aumône (l')**, conférences aux dames de la Miséricorde, par Mgr Landriot, in-12, 88 cts ; relié, \$1.13.

**Beatitudes évangéliques (les)**, conférences aux dames du monde, par Mgr Landriot. 2 v. in-12, \$2 ; rel. \$2.50.

**Bibliothèque des prédicateurs (la)**, par le R. P. Vincent Houdry, de la compagnie de Jésus 8 forts vol. gré in-8°, \$12.50 ; reliés \$16.50.

**Bourdaloue (œuvres complètes de)**, publiées par des prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Dizier. 4 vol. in-4, \$5.00 ; reliés \$7.40.

**Bourdaloue (œuvres complètes de)**, 6 vol. in-8°, \$5.00 ; reliés \$8.00.

**Calendrier des prédicateurs**, par M. l'abbé Martin, gré in-8, \$1.25 ; relié \$1.75.

**Carême (le)**, explication des épîtres et Évangiles, suivie d'instructions pour tous les jours de la sainte quarantaine, à l'usage du clergé, des familles chrétiennes et des âmes pieuses, par M. l'abbé Bénard. 4 vol. in-8, \$5 ; reliés \$7.

**Catéchisme catholique**, ou cours de lectures sur la religion, et questionnaire sur le catéchisme avec réponses, par M. l'abbé Dumont, 3 vol. in-12, \$2.25 ; reliés \$3.00.

**Catéchisme (le)**, cours de religion et d'histoire sacrée, à l'usage des catéchismes de première communion, par M. l'abbé Régnaud. 4 vol. in-18, \$1 ; rel. \$2.

**Catéchisme de Canisius (le grand)** ou Précis de la Doctrine chrétienne appuyé de témoignages nombreux de l'Écriture et des Pères, par le R. P. Canisius, de la compagnie de Jésus, 3e édition, 7 forts vol. in-8, \$9.00 ; rel. \$12.50.

**Catéchisme de Guillois**, explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme, avec les réponses aux objections tirées des sciences contra la religion, par l'abbé Ambroise Guillois, ancien curé au Mans. 4 forts vol. in-12, \$3 ; rel. \$4.

**Catéchisme de Rodez (le)**, expliqué en forme de prêches, ouvrage égal-

ment utile au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles, par M. l'abbé Luche. 3 vol. in-8, \$1.00 ; reliés, \$5.50.

**Catéchisme de persévérance**, ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours ; par Mgr Gaume. 8 vol. in-8, \$8.75 ; reliés \$12.50.

**Catéchisme des familles**, ou explication méthodique et familière des vérités de la religion, d'après les catéchismes les plus estimés, avec des traits historiques empruntés à l'écriture sainte, etc., par M. l'abbé Moriel, in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Catéchiste des grands et des petits** (1<sup>re</sup>), nouvelle explication simple, détaillée et pratique du catéchisme pour la première communion et la persévérance, enrichie d'un grand nombre de comparaisons et de traits historiques, par l'abbé Jouve, auteur du *Missionnaire de la Campagne*, etc., 3 vol. in-12 \$2.50 ; reliés \$3.25.

**Catéchisme des peuples de la campagne et des villes** (1<sup>re</sup>), par un prêtre missionnaire, 8<sup>ème</sup> édition. 2 gros vol. in-12, \$1.25 ; reliés \$1.75.

**Catéchisme dogmatique et moral**, ouvrage utile aux peuples, aux enfants et à ceux qui sont chargés de les instruire, par M. Jean Couturier, 9<sup>e</sup> édition. 3 vol. in-12, prix \$2, rel. \$2.75 ; ou 2 forts vol. in-8, \$2.50, reliés \$3.00.

**Catéchisme du catéchiste** ou explication raisonnée de la doctrine chrétienne, par M. l'abbé E. Barthe, chanoine honoraire de Rodez, et par M. l'abbé Fabre, auteur du *Catéchisme de la vie religieuse*. troisième édition revue avec soin et contenant l'indication des passages de la Sainte Ecriture. 2 forts volumes in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

**Catéchisme du Concile de Trente**, traduction nouvelle avec des notes par Mgr Doney. 2 vol. in-8°, \$2, rel. \$3.

**Catéchisme du Concile de Trente**, traduction nouvelle avec le texte en regard, enrichie de notes considérables, par M. l'abbé Gagey. 2 vol. in-8, \$2.50 ; reliés \$3.50.

**Catéchisme en exemples** (1<sup>re</sup>), 4<sup>e</sup> édition. 2 forts vol. in-8°, \$2.50 ; rel. \$3.50

**Catéchisme en famille** (1<sup>re</sup>), par un prêtre du diocèse de Nevers, in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Catéchisme en histoires**, ou recueil complet des exemples indiqués dans les catéchismes, par l'auteur des *Paillettes d'Or*, in-12, cart. 25 cts.

**Catéchisme historique**, ou explication complète du catéchisme en exemples vrais et authentiques, par J. R. Schmitt, traduit de l'allemand sur la 7<sup>ème</sup> édition par M. l'abbé Bolet. 8 vol. in-12, \$7.50 ; reliés \$9.50.

**Catéchisme universel** (petit), par le cardinal Bellarmin. in-12, orné de 50 gravures, cart. 40 cts.

**Catéchiste au XIX<sup>e</sup> siècle**, par l'auteur du *Manuel complet du Missionnaire*, 2 vol. in-8, \$1.00 ; reliés en un volume \$1.50.

*Tome premier. — Les Fondements de la foi. Tome deuxième. — Les Commandements. — La grâce. — La prière. — Les sacrements.*

**Cent quatre-vingt-quatre méditations** à l'usage des prédicateurs, par M. l'abbé Doublet. 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

**Choix de la prédication contemporaine**, par M. M. Lelandais, formant un cours complet et méthodique de sermons, de conférences et d'instructions sur le dogme, la morale, le culte, les sacrements, les fêtes, les dimanches de l'année et les sujets de circonstance, d'après NN.SS. les Evêques les RR. PP. Jésuites, Dominicains, Oratoriens, les Missionnaires et prédicateurs de stations, les Curés et autres prêtres exerçant le saint ministère. 5 vol. in-8, contenant 60 instructions. septième édition, \$7.50 ; reliés \$10.00.

**Cinquante conférences spirituelles** pour toutes les fêtes de l'année ecclésiastique, à l'usage des communautés religieuses ; ouvrage utile également aux directeurs des âmes, aux aumôniers, prédicateurs de retraites et généralement à tous les prêtres, par l'abbé G. Basinet, chanoine de la Basilique de Notre-Dame d'Amiens. 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Cinquante-deux homélies** pour les cinquante-trois dimanches de l'année, par M. l'abbé Gaussens, in-12, 70 cts. relié \$1.00.

Cinquante-deux prênes sur les sacrements, par M. l'abbé Plat, curé doyen, chanoine honoraire de Blois, in-8°, \$1.00 ; relié \$1.50.

Conférences adressées aux mères chrétiennes. Les devoirs et les vertus des épouses, par M. l'abbé Th Pierret. in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

Conférences aux dames de Lyon par Son Eminence le Cardinal Mermillod. 2 vol. in-12, \$1.25 ; reliés \$1.75.

Tome premier.—*De l'intelligence et du gouvernement de la vie*

Tome deuxième.—*De la vie surnaturelle dans les âmes.*

Conférences aux dames du monde, pour faire suite à la femme forte et à la femme pieuse, par Mgr Landriot, in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

Conférences aux jeunes filles, ou considérations par M. l'abbé F. Mechin, chanoine honoraire, curé de St Urbain de Troyes, 3<sup>e</sup> édition, in-12, 55 cts ; relié 80 cts.

Conférences aux mères chrétiennes, par Mgr Gay, évêque d'Anthédon, auxiliaire de l'évêque de Poitiers. 2 forts vol. in-8°, \$3 ; reliés \$4.00.

Conférences de Cassien sur la perfection religieuse, traduites par M. E. Cartier. 2 vol. in-12, 75 cts ; reliés en un volume \$1.00.

Conférences du R. P. de Ravignan, de la compagnie de Jésus, prêchées à Notre-Dame de Paris de 1837 à 1846, 4<sup>e</sup> édition. 4 vol. in-12, \$3.13 ; reliés \$4.13.

Conférences historiques, dogmatiques, morales et liturgiques mises à la portée de la jeunesse, et en rapport avec les exigences de l'époque, par l'abbé Moussard, aumônier du Sacré-Cœur de Besançon, ancien professeur d'Écriture sainte au grand séminaire. 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

Conférences spirituelles, sur les devoirs de la vie religieuse à l'usage des communautés, par M. l'abbé Basinet, 4 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$4.00.

Conférences sur la religion (cours très complet et très suivi) de par M. l'abbé A.-F. Rua. 3 vol. in-12, \$2.50 ; reliés \$3.25.

Conférences sur la théologie de saint Thomas d'Aquin, données dans la crypte de Saint Augustin, à Paris, par le R. P. Lavy, des frères prêcheurs, 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

Conférences sur le saint Évangile, par M. l'abbé Martin, grd in-8, 88 cts ; relié \$1.38.

Conférences sur le Purgatoire et le culte des morts, d'après les prédicateurs contemporains, divisés en Quatre Octaves, suivies de Prières pour chaque mort, et des principaux textes de la Bible, de l'Évangile et des saints Pères, se rapportant au Purgatoire et au culte des morts. in-12, 75 c., relié \$1.00.

Conférences sur l'Esprit Saint, dons et symboles par Mgr Landriot, in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

Conférences sur les litanies de la très sainte Vierge, ouvrage dans lequel on traite : 1<sup>o</sup> De tout ce qui concerne le culte de Marie ; — 2<sup>o</sup> des saintes doctrines qui doivent éclairer et orner l'esprit du chrétien ; — 3<sup>o</sup> des moyens de réfuter les erreurs des ennemis de la sainte Vierge par le P. Justin de Niechow, religieux polonais de l'Ordre des Frères Prêcheurs, traduit par M. l'abbé Antoine Ricard, augmenté de conférences sur l'Immaculée Conception et de la traduction de la *Biblia Mariana* d'Albert le Grand, troisième édition française, traduction soigneusement revue et corrigée, 6 forts volumes in-8, \$10.00 ; reliés \$13.00.

Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de Dieu, par le P. Dargentan, de l'Ordre de St-François. 3 vol. in-12, \$2.00 ; reliés \$2.75.

Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de Jésus-Christ, par le R. P. Dargentan. 3 vol. in-12, \$2.25 ; reliés \$3.00.

Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de la sainte Vierge Marie mère de Dieu, par le R. P. Dargentan, 3 vol. in-12, \$2.25 ; reliés \$3.00.

Cours abrégé de religion, ou Vérité et beauté de la religion chrétienne, manuel approprié aux établissements d'instruction, par le R. P. Schouppé, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Cours complet d'instructions**, d'après le plan, la méthode et souvent même le texte du catéchisme du Concile de Trente, par M. l'abbé Gaussens 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Cours complet d'instructions**, pour la retraite et le jour d'une première communion, par l'abbé Brugalé, deuxième édition, revue et augmentée d'un appendice de *traits historiques*. in-8, 75 cts ; relié \$1.25.

**Cours de Conférences Religieuses** faites aux élèves de la première division du Lycée Louis le Grand, par M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie. 2 vol. in-12, \$2.00 ; reliés \$2.50.

**Cours de religion**, ou grand catéchisme, par un aumônier de pensionnat. in-12, 50 cts ; relié 75 cts.

**Cours d'instructions familiales** sur chacune des parties de la sainte messe ou explication en forme de prônes, de toutes les parties du saint sacrifice et des prières liturgiques d'après différents auteurs, par M. l'abbé C. Martin, grd in-8° \$1.50 ; relié \$2.00.

**Cours d'instructions familiales** sur la sainte messe, ou explication de toutes les parties du saint sacrifice et des prières liturgiques, par M. l'abbé C. Martin, in-8, \$1.50 ; relié \$2.00.

**Cours d'instructions familiales** sur les principaux événements de l'ancien Testament et sur l'abrégé des vérités de la foi et de la morale, par le chanoine Bonnardel. 8 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$5.00.

**Cours d'instructions familiales** sur toute la doctrine chrétienne prêchées dans la métropole de Milan, par Aug. Raineri, traduites de l'italien et augmentées de nombreux traits historiques, par P. d'Hauterive, auteur du *Grand catéchisme de la Persévérance chrétienne*, etc. Cinquième édition, 5 beaux vol. in-12, \$3.75 ; reliés \$5.00.

**Cours d'instructions morales** sur les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, par l'abbé Dubos, et par divers orateurs contemporains, grd in-8, \$1.50 rel. \$2.

**Cours d'instructions pastorales** par M. l'abbé Barbier, 3 vol. in-8°, \$2.63 ; reliés \$4.13.

**Cours d'instructions pastorales** par M. l'abbé Dhavernas. 4 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$4.00.

*Tome premier.*—Instructions pour les premières fêtes de l'année.

*Tome deuxième.*—Dieu, Création, Providence.

*Tome troisième.*—Devoirs de l'homme envers Dieu.

*Tome quatrième.*—Quatrième commandement de Dieu: Devoirs réciproques des enfants et des parents.

Chaque volume se vend séparément 75 cts ; reliés \$1.00.

**Cours d'instructions populaires**, par M. l'abbé Lobry, curé de Vauchasias, cinquième édition. 7 vol. in-12, \$5.25 ; reliés \$7.00.

**Cours d'instruction religieuse**, ou exposition complète de la doctrine catholique, par un directeur des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. 4 vol. in-12, \$2.50 ; reliés \$3.50.

**Coutumier des paroisses**, avis, exhortations des pasteurs à leurs paroissiens avant le prône de chaque dimanche, par M. l'abbé Martin. 2 vol. grd in-8, \$3.00 ; reliés \$4.00.

**De l'instruction des femmes**, ouvrage destiné aux mères et aux institutrices pour l'enseignement des jeunes filles, par M. l'abbé Balme-Frezol, du clergé de Paris aumônier du pensionnat N.-Dme, in-8° \$1.25 ; rel. \$1.75.

**Devoirs mutuels des parents et des enfants**, d'après le quatrième Commandement. Ouvrage pouvant servir de sujet de lecture ou d'instruction pendant le Carême, par M. l'abbé Salles, aumônier de la Solitude, à Lyon. in-12, 50 cts ; relié 75 cts.

**Dictionnaire de prédication** ancienne, moderne et contemporaine, par M. l'abbé Martin. Cet ouvrage résume la prédication de notre temps et contient les sermons de plus de soixante de nos célèbres prédicateurs actuels. 10 vol. in-8, \$10.00 ; reliés \$15.00.

**Dieu dans l'école.**—Le collège St-Joseph de Lille (1881-1888). Discours, notices et souvenirs, par Mgr Bannard, recteur des Facultés catholiques de Lille, in-8°, \$1.25, relié \$1.75.

**Dieu dans l'école.**—Le collège chrétien, instructions dominicales : Les Autorités de l'École.—La Journée de l'École.—L'École et la Famille, par Mgr Bannard. in-8° \$1.25 ; relié \$1.75.

Dieu dans l'école.—Le collège chrétien. Instructions dominicales : L'Ame de l'Ecole.—L'Œuvre de l'Ecole.—La Sortie de l'Ecole, par Mgr Bau-nard, in-8°, \$1.25 ; relié \$1.75.

Dimanches et fêtes, nouvelles lec-tures pour les familles et instructions pour les fêtes, par M. l'abbé Berseaux, 2 vol. in-8°, \$1.50 reliés en 1 vol. \$2.00.

Directeur des catéchismes (le), de première communion et de persévérance, par M. l'abbé Turcan. 3 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$3.75.

Discours de Mgr Bougaud, évê-que de Laval, publiés par son frère et précédés d'une notice historique, par Mgr Lagrange, évêque de Chartres. In-8°, avec portrait de Mgr Bougaud \$1.88 ; relié \$2.38.

Dominicales du curé de cam-pagne, instructions simples et prati-ques pour chaque dimanche de l'année, avec une Homélie sur l'Évangile du jour, suivies de plusieurs Panégyriques et de sujets de circonstance, par M. l'abbé Jouve, auteur du *Missionnaire de la campagne*, 3 vol. in-12, \$2,50 ; reliés \$3.25.

Dominicales, sermons, prênes, homélies, pour les dimanches et les fêtes de l'année, empruntés à NN. SS. les archevêques et à nos principaux auteurs évêques contemporains par M. l'abbé C. Martin. 8 vol. grd in-8, \$12.00 ; reliés \$16.00.

Enchiridion du Catéchisme (1<sup>er</sup>), avis, homélies, histoires, prières, médi-tations, hymnes, cantiques et autres exercices pour la première communion, par M. l'abbé Regnaud, in-12, \$1.00 ; relié \$1.25.

Essai sur la Tempérance, par M. l'abbé A. Richard, professeur de Litté-rature, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

Essai sur le symbolisme de la cloche dans ses rapports et ses har-monies, par M. l'abbé Sauveterre, in-8° \$1.50 ; relié \$2.00.

Étude complète du Christianisme, à l'usage des Catéchismes de Per-sévérance, par M. l'abbé Doublet, 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

Explication du catéchisme de la première enfance, par M. l'abbé Kinet, in-12, relié 65 cts.

Explication du Symbole des apôtres, avec des traits historiques à l'usage des catéchistes et des fidèles, par M. l'abbé Cathala, 2 vol. in-12. \$1.50 ; reliés \$2.00.

Explication générale du caté-chisme de la doctrine chrétienne par D. Garcia-Mazo, prédicateur de la cour d'Espagne, 6ème édition, in-18, 63 cts ; relié 88 cts.

Familles bibliques (les). confé-rences prêchées à la réunion des pères de familles, pour faire suite à la *paternité chrétienne*, par le R. P. Matignon, 4 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$4.00.

1<sup>re</sup> Série.—*Les Familles patriarcales*, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

2<sup>e</sup> Série.—*La Famille en Is aël*, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

3<sup>e</sup> Série.—*La Maison de David*, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

4<sup>e</sup> Série.—*Familles de Tobie et de Job*, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

Fleurs de la première commu-nion, souvenirs et récits d'un cat chis-te, par M. l'abbé Julien Loth, in-12, \$1.00 ; relié \$1.25.

Grand catéchisme de la persé-vérance chrétienne ou explication philosophique, apologetique, historique, dogmatique, morale, canonique, ascet-ique et liturgique de la religion, sui-vant les constitutions déjà promulguées du saint concile du Vatican, tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes et appuyée de très-nombreux témoigna-ges de l'écriture, des Pères et des écri-vains ecclésiastiques avec d'innombra-bles traits historiques puisés aux sour-ces les plus pures, par P. d'Hauterive, chevalier de l'ordre de Pie IX directeur de la *Semaine du Clergé*, traducteur des *Instructions familières et des Homélies de Raineri*, etc. Neuvième édition, 14 beaux vol. in-12, \$14.00 ; reliés \$17.50.

Homélies pour les Dimanches de l'année, par M. J. T. de la Chêtar-die, cure de Saint-Sulpice. 3 vol. in-8°, \$2.50, reliés \$4.00.

Homélies sur les évangiles des dimanches et instructions sur divers sujets par Ange Raineri traduites de l'italien et augmentées de nombreux traits historiques, par P. d'Hauterive, auteur du *Grand catéchisme de la persévérance chrétienne*, etc. Cinquième édition, 3 vol. in-12, \$2.50 ; reliés \$3.25.

**Instructions en forme de Re-traité** à l'usage des âmes consacrées à Dieu et des personnes pieuses, par Mgr Charles Gay, évêque d'Anthédon, in-12, \$1.00 ; relié \$1.25.

**Instructions et homélies, prêchées à Sens**, par Mgr Pichenot. 5 vol. in-12, \$4.25 ; reliés \$5.50.

*On vend séparément :*

**Évangile**, (1) de l'Eucharistie, ou Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, contenant et reproduit au Saint Sacrement de l'autel, conférences familiares. in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Pater**, (1e) ou instruction sur l'oraison dominicale. in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Prière**, (1a) de l'Eglise ou les Collectes, courtes homélies sur les premières oraisons de chaque dimanche et des principales fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints. in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Psaumes**, (les) du dimanche, instructions sur les vêpres. in-12 75 cts ; relié \$1.00.

**Traité pratique de l'éducation maternelle**, precede d'Instructions préliminaires sur l'Archiconfrérie des mères chrétiennes. in-12, 88 cts ; relié \$1.13.

**Instructions d'un curé de campagne**, comprenant de 4 à 6 instructions pour tous les dimanches de l'année, les principales fêtes de la sainte Vierge, et autres circonstances. 4 forts vol. in-8°, \$6.00 ; reliés \$8.00.

**Instructions historiques, dogmatiques et Morales** sur les principales fêtes de l'Eglise, par M. l'abbé Gosselin, ancien supérieur du Séminaire Saint-Sulpice. 3 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.75.

**Instructions pour les principales fêtes de l'année** et particulièrement pour les fêtes de N. S. de la T. S. Vierge et des saints, par M. l'abbé Gaussens, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Instruction religieuse en exemples**, suivant l'ordre des leçons du catéchisme, par le R. P. F. X. Schouppé, S. J., 3 vol. in-12, \$3.50 ; reliés \$4.25.

**Instructions sommaires sur la doctrine chrétienne**, avec un grand nombre de traits et d'exemples choisis à l'appui de chaque vérité, par M. l'abbé Jouve, auteur du *Missionnaire de la campagne*, 2 forts vol. in-12, \$1.88 ; reliés \$2.38.

**Instructions sur le décalogue** et sur les sacrements, par S. Alph. de Liguori, in-18, 30 cts ; relié 50 cts.

**Instruction sur l'oraison dominicale**, par Mgr Landriot, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Jardin des pasteurs des âmes**, par Jacques Marchant, nouvelle traduction française, avec le texte latin au bas des pages par M. l'abbé Ant. Ricard, docteur en théologie, 4 forts vol. in-8, \$6.00 ; reliés \$8.00.

**Jésus-Christ étudié en vue de la prédication dans Saint Thomas d'Aquin**, par M. l'abbé Doublet, sixième édition, 3 vol. in-12, \$2.63 ; rel. \$3.38.

**La chaire contemporaine**, nouveau recueil de conférences, instructions et sermons inédits sur toute la doctrine chrétienne disposés dans un ordre logique et formant l'apologie oratoire du christianisme à notre époque, d'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux des différents ordres, les prédicateurs, les curés, chapelains et aumôniers, par M. Lelandais. 5 vol. in-8, \$7.50 ; reliés \$10.00.

**La femme forte**, conférences aux dames du monde, par Mgr Landriot, 16ème édition in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**La femme pieuse** (pour faire suite à la femme forte), conférences aux dames du monde, par Mgr Landriot, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Les psaumes étudiés en vue de la prédication**, par M. l'abbé Doublet, troisième édition. 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

**Lettres sur la première communion**, à une enfant du Sacre-Cœur, in-18, 20 cts.

**Manuel du Prédicateur**, par le R. P. Tobie Lohner, de la compagnie de Jésus. 3 vol. in-12. \$1.85 ; reliés \$2.63.

**Mathiæ Fabri** (R. P.), societatis Jesu concionum opus, in quo inseruntur conciones silvæ novæ, seu auctarum. 6 forts vol. in-4, \$20.00 ; reliés \$25.00.

**Missionnaire de la campagne** (1e), cours d'instructions simples et pratiques pour les missions, les retraites, les congrégations, l'adoration perpétuelle et la première communion, par M. l'abbé Jouve, missionnaire apostolique, 7e édition, 4 vol. in-12, \$3.50 reliés \$4.50.